

AU COURS DE LA NUIT
DE DIMANCHE EN JOURNÉE

L'ÉCHO D'ALGER

Le plus fort tirage de l'Afrique du Nord

Rédaction : 20, rue de la Liberté, Alger - Tél. : 372 86 81 - Administration : 9, boulevard Carnot, Alger

Plus de 100 000 exemplaires
L'ÉCHO D'ALGER
N° 167 - 198-19
20, rue de la Liberté
Alger
Tél. 372 86 81
S. 000 01

Réclamer dès aujourd'hui à votre dépositaire...
L'ALMANACH
DE "L'ÉCHO D'ALGER"
CHEZ TOUS NOS DEPOSITAIRES



Une centaine d'attentats terroristes sont commis simultanément en Algérie

En présence des hautes personnalités de l'Algérie et d'une foule recueillie

De pieuses cérémonies ont marqué la Toussaint à Alger



LA CÉRÉMONIE EN MER

Alger, samedi 10 novembre 1954. - Une cérémonie religieuse a été célébrée à Alger, samedi 10 novembre, à l'occasion de la Toussaint. Elle a été présidée par le cardinal de Tlemcen, Mgr. Boudiaf, et a réuni une foule nombreuse de fidèles. Les prières ont été lues par le chœur de la cathédrale. La cérémonie a été marquée par une atmosphère de recueillement et de ferveur. Elle a pris fin à 12 heures, après un service funéraire pour les âmes en peine.

Dans le Constantinois des agitateurs casqués ont attaqué des postes de police et des édifices publics

Deux engins explosent à Alger au dépôt Mory et à Radio-Algérie

Des millions de dégâts à Boufarik, Azazga et Baba-Ali

Des forces de police supplémentaires et trois bataillons de parachutistes sont envoyés en Algérie

Tout sera mis en œuvre pour empêcher ces actions criminelles

Alger, samedi 10 novembre 1954. - Dans le Constantinois, des agitateurs casqués ont attaqué des postes de police et des édifices publics. Deux engins explosent à Alger au dépôt Mory et à Radio-Algérie. Des millions de dégâts à Boufarik, Azazga et Baba-Ali. Des forces de police supplémentaires et trois bataillons de parachutistes sont envoyés en Algérie. Tout sera mis en œuvre pour empêcher ces actions criminelles.

LA MÉMOIRE DE LA GUERRE D'ALGÉRIE DOIT INCLURE CEUX QUI SONT MORTS POUR LA FRANCE OU ONT DISPARU POUR ELLE

© Crédit photo : L'Echo d'Alger 2 novembre 1954

SOMMAIRE

P 2 / Édito

P 3 / Actualités de la MAFA

- > 5 juillet 2018 au Quai Branly
- > Audience de la Mafa auprès de Mme Darrieussecq
- > 14 juillet 2018 à Lavaur, une date mémorable
- > Maurice Audin et les disparus de la Guerre d'Algérie
- > Journée Nationale des Harkis du 25 septembre 2018

P 20 / Portrait

> Henri Marcadal, doyen de la Mafa, a fêté ses 105 ans

P 22 / Rubrique culturelle

P 29 / Nécrologie

P 30 / Vie des associations

P 34 / Rubrique juridique

Maison des
Agriculteurs et des Français
d'Afrique du Nord

95 rue d'Amsterdam
75008 Paris
Tél : 01 45 26 29 33
Fax : 01 40 16 91 91

Mail : mafa.pn@free.fr

Site internet : www.mafa-pn.fr



ÉDITO

LE BIEN COMMUN ET NON LE SÉPARATISME

Jean-Félix Vallat

L'anniversaire de la « Toussaint Rouge » qui a marqué en novembre 1954 le début de la guerre d'Algérie est aussi celui de la tentative finalement victorieuse du FLN de séparer les populations vivant sur un même sol en l'expurgeant de la présence des chrétiens, juifs, agnostiques en n'admettant que la légitimité des seuls musulmans, tout en exterminant ceux qui s'étaient engagés pour la France.

Il est tragique de constater que la France actuelle est confrontée sur une partie de son territoire au même phénomène de séparatisme.

A ce sujet, il y a des déclarations qui détonnent au regard des références politiques de ceux qui les font.

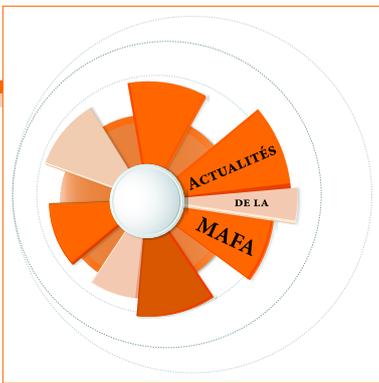
Le social-démocrate François HOLLANDE, premier secrétaire du PS pendant 11 ans puis président de la République constate : « qu'il y ait un problème avec l'Islam, c'est vrai, nul n'en doute » (page 595 de l'ouvrage « Un président ne devrait pas dire ça », DAVET et LHOMME, octobre 2016). Le social-républicain Jean Pierre CHEVENEMENT déclare en 2016 sur France Inter en parlant de la scolarisation à Saint-Denis, département de la Seine Saint-Denis - 93, « 80 % des enfants à l'école primaire ne maîtrisent pas le français », en ajoutant : « il y a à Saint Denis par exemple 135 nationalités mais il y en a une qui a quasiment disparu », sous-entendant la nationalité française. Le social libéral Gérard COLLOMB en quittant le ministère de l'intérieur en octobre 2018 a insisté sur la situation « très dégradée » des quartiers difficiles qui sont sous la loi « des narco-trafiquants et des islamistes radicaux qui ont pris la place de la République ». Il est donc vital pour lui d'assurer « la sécurité dans ces quartiers mais il faut fondamentalement les changer », et ajoute le ministre sortant, « on vit côte à côte, je crains que demain on vive face à face ». Enfin, le social insoumis, Jean Luc MELENCHON a estimé récemment que les migrants ne disposaient pas d'emblée d'un droit de séjour en France.

La gauche prend conscience tardivement, JP CHEVENEMENT ayant été plus précoce, de la nocivité de sa politique de soutien aux minorités : minorités culturelles, minorités religieuses, minorités sociétales...

Ce « gauchisme culturel », triomphe des individualismes, s'est substitué à la recherche du progrès pour tous. Le résultat est un espace national éclaté en territoires inégaux, des banlieues où la République a abandonné son ambition égalitaire en acceptant, par exemple, l'exclusion de femmes des lieux mixtes de convivialité et des prises de position d'enfants contestant les programmes scolaires pour eux subordonnés à la loi religieuse.

Les rapatriés ont comme A.D.N l'union des cultures et des traditions autour du bien commun. Une telle union a prévalu lors du référendum d'autodétermination du 4 novembre 2018 en Nouvelle Calédonie : 56,4 % des électeurs ont choisi le maintien commun dans la France de populations multiples. Les pieds noirs n'avaient pas eu cette chance pour le référendum d'autodétermination de l'Algérie du 1er juillet 1962 puisque les exactions du FLN et l'impéritie du gouvernement français les avaient déjà conduits à un exil brutal et forcé.

Oui, le séparatisme culturel dans la Nation n'est pas bon pour l'homme !



ACTUALITÉS DE LA MAFA

CÉRÉMONIE À LA MÉMOIRE DES VICTIMES DU 5 JUILLET 1962 À ORAN ORGANISÉE PAR LA MAFA, LE GRFDA ET L'ANFANOMA

JEAN PIERRE SEROIN PRESIDENT
D'HONNEUR DE LA MAFA
DONNE LECTURE DU MESSAGE DU
PRESIDENT JEAN FELIX VALLAT
RETENU PAR DES OBLIGATIONS
PROFESSIONNELLES

Combien d'hommes et de femmes disparurent à jamais au cours de ces années terribles, particulièrement l'année 1962 ? Nul ne le saura jamais. Nul ne sait précisément quel sort leur fut réservé. Une seule certitude : leurs bourreaux s'en prirent à eux pour ce qu'ils représentaient, la France, et non pour ce qu'ils étaient.

Saluons l'important travail de recoupement pour établir cette liste incontestable de disparus, devenue officielle grâce aux travaux paritaires d'une commission créée par la Mission Interministérielle aux Rapatriés, commission à laquelle participèrent activement nos associations.

Grâce à notre investissement à tous dans ce long et douloureux travail de mémoire, les noms de nos disparus défilent aujourd'hui jour et nuit devant nous. Leur mémoire est ainsi honorée et nous avons enfin un lieu où venir nous recueillir pour communiquer avec eux, dont les corps ne sont pas toujours pas retrouvés.

Ce monument leur rend leur dignité et les sort de l'oubli insupportable dans lequel le secret d'Etat ainsi qu'une idéologie sectaire et partisane voulait les contraindre à rester.



- 1 - Messe à l'église Sainte-Odile ;
- 2 - Le Colonel Jean Marmande, Président du Cercle Algérieniste de Paris et Monique Chavronnier, secrétaire générale adjointe de la Mafa.



1



2

Jean-Pierre Seroin
et Monique Chavronnier
de la MAFA
(Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord)



3

M. Yves Sainsot Président national de l'ANFANOMA.



4

Le Général Fournier Président de Soldis
(Association de militaires disparus)



5



6

M. François Paz secrétaire du CLAN

- 1 - Gerbe du GRFDA : Colette Ducos-Ader, Geneviève Leblanc Astier et Frédéric Hernandez ;
- 2 - Gerbe de la MAFA : Jean-Pierre Seroin, président d'honneur et Monique Chavronnier, secrétaire générale adjointe ;
- 3 - Gerbe de l'ANFANOMA : Yves Sainsot, président ;
- 4 - Gerbe de SOLDIS : Général Fournier, président de l'Association des soldats disparus en Algérie ;
- 5 - Membres des associations GNPI, ANFANOMA, MAFA, ALGERIANIE, GRFDA ;
- 6 - Dépôt de gerbe à l'Arc de Triomphe : Jean-François Paz, secrétaire du CLAN.



AUDIENCE DE LA MAFA AUPRÈS DE MME DARRIEUSSECQ, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DE LA MINISTRE DES ARMÉES

Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord
: 95 rue d'Amsterdam / 75008 / PARIS
TEL : 01/45/26/29/33 MOBILE : 06/15/56/57/67 Courriel : mafa.pn@free.fr
Groupement de Recherche des Français Disparus en Algérie
65 Bd de la plage / 33120 / ARCACHON
TEL : 06/89/33/64/23 Courriel : col.gda@wanadoo.fr



G.R.F.D.A

Madame DARRIEUSSECQ
Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des armées
Hôtel de Brienne
14, rue Saint-Dominique
75700 Paris SP 07

Paris, le 11 août 2018

Madame la Ministre

Nous vous remercions pour la qualité de votre accueil et pour votre écoute positive le 10 juillet dernier dans votre bureau.

Nous nous permettons de résumer les points abordés avec vous et toujours en attente de résolution concernant les rapatriés d'Afrique du Nord :

1 / DATE COMMEMORATIVE DE LA FIN DE LA PRESENCE FRANCAISE EN ALGERIE



Colette DUCOS ADER, Mme DARRIEUSSECQ, Jean Félix VALLAT, Michel GRATTIER

Les rapatriés récusent le choix du 19 mars (loi du 6 décembre 2012) comme date commémorative de la fin de la guerre civile en Algérie française pour des raisons objectives : continuations des exactions du FLN après le pseudo cessez-le-feu, incapacité de l'exécutif provisoire gérant l'Algérie jusqu'au scrutin d'autodétermination à assurer l'ordre et à garantir les intérêts des européens, précipitant leur exode désespéré, déclaration de Ben Bella de juin 1962 sur le caractère néo-colonialiste des accords d'Evian préfigurant leur caducité par les dirigeants du nouvel Etat.

A défaut d'une date commune à la célébration de tous les conflits contemporains auxquels la France a participé, unifiant ainsi toutes les mémoires et limitant l'inflation des journées commémoratives, la MAFA demande que le décret du 26 décembre 2003 instituant le 5 décembre comme jour du souvenir des victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie soit revisité. Cette modification ferait de la date concernée une journée dédiée aux femmes et aux hommes qui, comme entrepreneurs, agriculteurs, salariés, et bien entendu les agents civils et militaires, ont contribué à l'œuvre accomplie par la France en Algérie et plus largement dans tous les territoires

placés antérieurement sous la souveraineté ou la mouvance française. Cette célébration exprimerait également la reconnaissance nationale pour les souffrances endurées par les rapatriés de toutes les origines. La loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des français rapatriés saluait dans son article 1^{er} cette œuvre et le sacrifice des rapatriés.

Votre gouvernement est-il disposé à promouvoir la modification du décret du 26 décembre 2003, ce qui aurait un retentissement considérable chez les rapatriés ?

2/ BIENS EXPROPRIÉS PAR L'ALGERIE APRES L'INDEPENDANCE

Les lois françaises d'indemnisation constituaient une « contribution » sur les créances détenues par les spoliés à l'encontre des Etats étrangers ou des bénéficiaires des dépossessions. Dès lors les sommes versées par l'Etat aux rapatriés, nécessairement forfaitaires, ne représentent, selon l'administration, que 58 % de la valeur des biens. Pour le surplus, le conseil d'Etat, saisi de requêtes par les expropriés a jugé qu'il appartient à ces derniers de s'adresser à l'Algérie qui est à l'origine du préjudice. Les intéressés ne s'y hasardent pas compte tenu du refus systématique de toute indemnisation opposé par l'Algérie et récemment réitéré par le ministre algérien des anciens combattants (dépêche d'Algérie Presse Service du 16 juin 2016).

Votre gouvernement est-il disposé à appuyer les démarches des rapatriés tendant à ce que le gouvernement utilise la procédure de règlement des conflits prévue par les accords d'Evian pour garantir leur application (conciliation, arbitrage, saisine de la cour internationale de Justice) ?

3/ LE SORT DES CIVILS EUROPEENS ENLEVES PAR LE FLN ET DISPARUS PENDANT LA GUERRE D'ALGERIE

Plus de 3.000 européens ont été capturés par le FLN. Avec l'aide des archives diplomatiques du ministère des affaires étrangères une commission « disparus » a été mise en place en 2009 par la Mission Interministérielle des Rapatriés (MIR), service du Premier ministre chargé de la mise en œuvre des politiques mémorielles et matérielles en faveur des rapatriés. La commission a établi une liste de 1.709 personnes disparues, décédées ou présumées décédées (déclaration judiciaire de décès). Le nom de 1.598 de ces personnes figure depuis février 2012 sur les colonnes du mémorial du quai Branly dédiées aux victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Néanmoins la liste est encore incomplète. En outre le sort de 171 disparus demeure incertain et les dépouilles de seulement 123 décédés ont été identifiées (en Algérie ou par rapatriement des corps). La commission disparus devrait donc poursuivre ses travaux.

La MIR a été supprimée et ses compétences dévolues à l'Office National des anciens Combattants par le décret n° 2014-1696 du 29 décembre 2014.

Votre gouvernement est-il disposé à soutenir la prolongation par l'ONAC de la mission de la Commission « disparus » ?

4/ ENTRETIEN DES CIMETIERES DES FRANÇAIS D'ALGERIE

Le devenir des 600 cimetières et des 400.000 tombes qui s'y trouvent est au cœur des préoccupations des rapatriés. Le financement du plan de remise en état doit être pérennisé et abondé pour correspondre aux besoins.

Le plan conduit par le Ministère des Affaires Etrangères est articulé sur 3 axes : rénovation, entretien et regroupement. Il a permis d'ores et déjà de recenser 523 cimetières (453 chrétiens, 59 israélites, 11 mixtes), cette liste n'étant pas exhaustive.

212 cimetières ont été regroupés, 137 en cours de regroupement, 8 rénovés.

Depuis le lancement de l'opération et pour une situation au 1^{er} janvier 2015 (dernière statistique à notre disposition), 3,8 millions d'euros ont été dépensés par l'Etat alors que le concours des collectivités territoriales s'élevait à un total de 326.000 €.

Pour 2015 la dotation prévisionnelle était de 415.092 €. Nous n'avons pas d'information sur les exercices suivants mais il semblerait que l'intervention étatique devrait se tarir.

Pourtant le maintien de l'effort de l'Etat ne saurait être sérieusement discuté : la préservation de la mémoire de nombreux français d'Algérie qui y ont vécu et y sont inhumés est à ce prix.

Votre gouvernement est-il disposé à soutenir la prorogation de la dotation budgétaire affectée à l'entretien des cimetières des français d'Algérie ?

5 / LA SITUATION DE SURENDETTEMENT DES ARTISANS, AGRICULTEURS ET AUTRES RAPATRIES REINSTALLÉS DANS UNE PROFESSION NON SALARIEE EN SITUATION DE DETRESSE SOCIALE

Selon l'ONAC une trentaine de dossiers éligibles au décret du 4 juin 1999 modifié sur l'aide de l'Etat au désendettement des réinstallés serait susceptible d'un réexamen. Afin de sortir d'une procédure administrative particulièrement tatillonne qui dissuade les créanciers d'accorder des abattements de créance, faute de connaître les intentions de la puissance publique, il serait judicieux que l'Etat accorde une prise en charge automatique de 50 % de la dette contractée avant le 31 juillet 1999 (décret du 4 juin 1999 modifié précité).

Votre gouvernement est-il disposé à soutenir un dispositif qui, pour tenir compte des contraintes budgétaires, limiterait dans un premier temps le réexamen favorable des dossiers concernés aux seuls rapatriés en procédure collective en instaurant un dialogue avec le commissaire à l'exécution du plan ou le liquidateur, lequel ferait passer le message de l'Etat aux créanciers sur la prise en charge automatique à hauteur de 50 % du passif mais conditionnée par un effort équivalent des créanciers ?

6 / LA RESTITUTION DES PRELEVEMENTS OPERES SUR L'INDEMNISATION DES BIENS

Les lois françaises d'indemnisation ont déduit du montant de l'indemnité les prêts de réinstallation accordés ou garantis par l'Etat pour faciliter aux rapatriés leur reconversion en métropole dans une profession non salariée. Cette ponction a fragilisé la reconversion. La loi n° 2005-138 du 23 février 2005 (article 12) a remboursé ces prélèvements à ceux qui les avaient subis. Pourtant cette mesure de justice a été refusée par l'administration aux rapatriés dont le prélèvement sur indemnisation a été effectué par l'Agent Judiciaire du Trésor et non par l'Agence Nationale pour l'Indemnisation des français d'outre-mer (ANIFOM) alors que dans les deux cas, le prélèvement avait la même base légale. Ce comportement a été censuré par le Conseil d'Etat dans un arrêt du 13 juin 2013. Une cinquantaine de dossiers ont été écartés à tort au regard de la décision du Conseil d'Etat.

Votre gouvernement est-il disposé à accepter un réexamen de ces dossiers, en sachant que la dépense induite peut être évaluée par référence au coût total de la mesure (75.000 bénéficiaires pour 166 M€) soit 2.300 € par bénéficiaire ?

7 / PRESENCE D'UNE REPRESENTATION DES RAPATRIÉS DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ONAC-VG

Alors que le paritarisme caractérise le fonctionnement de l'ONAC-VG au sein de son conseil d'administration par la présence de représentants d'anciens combattants et des victimes de guerre, celle des rapatriés est exclue. Le motif de cette situation étrange serait selon l'office que les actions en faveur des français provenant de territoires placés antérieurement dans la mouvance française ne relevait pas du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG). Dès lors les rapatriés ne seraient pas des ressortissants de l'ONAC.

Les textes contredisent cette position.

En effet, le décret n° 2014-1696 du 29 décembre 2014 a introduit un article R572-3 dans le CPMIVG conférant au directeur général de l'ONAC compétence pour les mesures en faveur des rapatriés (déseendettement, secours...). Dans le même sens, la loi de finances pour 2014 a transféré à l'ONAC-VG les compétences de l'agence nationale pour l'indemnisation des français d'outre-mer (ANIFOM). La spécialité de l'ONAC a donc été étendue aux rapatriés.

Votre gouvernement a-t-il l'intention de recommander à l'établissement public ONAC-VG l'inclusion d'une représentation des rapatriés dans son conseil d'administration ?

Dès lors, c'est avec insistance que nous vous demandons de prendre les initiatives nécessaires sur ces dossiers sensibles et douloureux.

Vous remerciant encore une fois de nous avoir reçu et écouté, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Le Président de la MAFA
Jean Félix VALLAT



La vice-présidente de la MAFA, Présidente du GRFDA





14 JUILLET 2018 À LAVAU, UNE DATE MÉMORABLE : INAUGURATION DES RONDS-POINTS DE THIERSVILLE VILLAGE DE FRANCE ET MADELEINE ET FÉLIX VALLAT INSTITUTRICE ET MAIRE DE THIERSVILLE

Tout commença par le livre de Maïa Alonso « Le rêve assassiné » paru en 2017, un roman vrai racontant la vie du maire de Thiersville Félix Vallat et sa femme Madeleine, institutrice. Une ode en hommage aux qualités humaines de ce couple assassiné dans la nuit du 8 avril 1958 en présence de leurs trois jeunes enfants.

Extrait page 212

Thiersville, 8 avril 1958, fin de journée

Cadeau ! C'était le mot magique. Les enfants se mirent à poser des questions à n'en plus finir. Félix avait retrouvé son rire si communicatif, et Madeleine, soudain détendue, riait avec lui.

La nuit était complètement tombée. Félix alluma les phares de la DS. Il fit un clin d'œil à Madeleine qui posa sa main sur sa cuisse, avec un petit soupir heureux... Ils rentraient à la maison. La vie était belle, toute droite, devant eux.

– On arrive ! cria un des garçons, apercevant de la lumière.

Un groupe d'hommes surgit dans les phares de la DS, leur barrant le chemin et aussitôt une mitraille, assourdissante, s'ensuivit.

– Qu'est-ce que... , commença Félix, et il s'affaissa sur le volant, dans le fracas du pare-brise explosant en éclats.

– Couchez-vous, les enfants ! Faites les morts ! Les fellaghas ! cria Madeleine en tournant la tête vers les enfants. C'étaient ses dernières paroles.

La voiture, privée de son conducteur, dévia de sa trajectoire et plongea en contrebas, vers l'olivieraie, pour venir s'encastrier dans un arbre.



On doit cette double inauguration au maire de Lavour, Bernard Carayon, conseiller régional d'Occitanie. L'idée lui en est venue quand il a lu le livre que Paul Vallat, un des trois enfants du couple assassiné lui a offert.

Le conseil municipal a adopté le projet à l'unanimité. La machine est lancée. Aux manettes, Paul Vallat, chargé de l'organisation générale de la manifestation et Jean-Félix, chargé de donner à cette cérémonie une dimension nationale.

A Lavour, Paul va du four au moulin, remue ciel et terre, informe de l'évènement. En ce fameux samedi du 14 juillet 2018, il sera encore partout pour veiller au bon déroulement des cérémonies et au gigantesque méchoui. Il y a 500 convives. Toutes les associations nationales de rapatriés ont répondu à l'appel. On les reçoit dans un parc ombragé, le Chai des Clauzades.

C'est la fête, les cœurs battent la chamade, les yeux brillent : les trois frères sont fiers, très fiers de l'hommage rendu enfin à leurs parents, arrachés de façon ignoble à la vie. Félix avait 37 ans, Madeleine, 34. Ils étaient heureux. Une famille unie, un couple amoureux. Des idées grandioses en cours de réalisation. Et un idéal de fraternité inter communautés qui dérangeait le FLN.



La messe

La journée a commencé par la messe à la cathédrale St Alain de Lavour, concélébrée par le curé de la cathédrale, Joseph Dequick et le Père Péruffo, prêtre Pied-Noir, à la mémoire de Madeleine et Félix Vallat. A l'orée de la cérémonie religieuse, dans un discours sobre et émouvant, Bernard VALLAT accueillait une foule impressionnante par son nombre et son recueillement. A l'issue de la cérémonie Paul VALLAT prononça quelques phrases empreintes d'émotion avec une conclusion particulièrement forte : « ne meurent que ceux que l'on oublie »

L'inauguration des ronds-points de Thiersville Village de France et Madeleine et Félix Vallat



L'immense foule dans un cheminement recueilli se rendit alors sur le site des deux ronds-points inaugurés.

Les discours

La signification de cette belle journée a été apportée de façon éclatante tant sur le plan humain que sur le plan historique par trois discours étonnamment convergents

Discours de Jean Félix VALLAT Président de la MAFA

« Monsieur le maire, mesdames, messieurs,

Au cœur de ce mois de juillet où l'été flamboie aux couleurs de la fête nationale, M. Bernard CARAYON et son conseil municipal ont voulu rappeler que la République, célébrée aujourd'hui, avait eu jusqu'en juillet 1962, 15 de ses départements de l'autre côté de la Méditerranée, d'Oran à Constantine en passant par Alger et jusqu'aux deux départements sahariens, Saoura et Oasis.

Dans cet espace alors français, à 100 kms d'Oran à 300 kms d'Alger, et dans le département de Mostaganem, se trouvait Thiersville, localité de 7.500 habitants, dont 500 européens. Village agricole, parsemé de champs de céréales mais aussi de vignes, de vergers, et de jardins maraîchers, Thiersville n'échappa pas aux violences de la guerre civile d'indépendance et symbolise même sa déchirante particularité : paradoxalement, l'ennemi des séparatistes n'était pas ceux qui s'opposaient à l'émancipation des musulmans mais ceux pour qui le maintien de la France n'avait de sens que dans l'égalité des droits de tous les habitants de l'Algérie. Cette promotion fraternelle de toutes les composantes de la société algérienne, les propagandistes de la sécession n'en voulaient surtout pas. La dislocation des populations d'inspiration chrétienne, juive, musulmane, était leur objectif même. Elle permettait d'obtenir une indépendance immédiate expurgée de la présence des pieds noirs et de leurs compatriotes musulmans, civils ou harkis, qui, comme Ali CHEKHAL, vice-président de l'assemblée algérienne, bâtonnier de l'ordre des avocats de Mascara, sous-préfecture dont Thiersville dépendait, estimaient que la justice sociale et civique viendrait d'une union avec la France. Une telle union se ferait, pour eux, dans la concorde des communautés et non dans l'élimination de parties d'entre elles.

Les indépendantistes ont failli perdre la partie. En mai 1958 d'immenses manifestations ont lieu dans toutes l'Algérie. Les manifestants sont européens et musulmans et ont un slogan, la fraternisation. Le Général de GAULLE prend le pouvoir. Dès cette année l'émergence civique des musulmans est spectaculaire. Aux élections législatives de 1958, 67 députés d'Algérie siègent à l'Assemblée Nationale, dont 46 sont de statut local donc musulmans. Le bachaga BOUALEM en fait partie comme vice-président de l'assemblée. Le premier semestre de 1959 enregistra l'élection de 14.921 conseillers



municipaux dont 11.865 musulmans, de 32 sénateurs dont 22 musulmans. Pour accélérer la scolarisation de tous, 800.000 enfants sont inscrits dans les écoles à la rentrée de 1959. A cet égard Thiersville avait anticipé ce mouvement vers l'accès au savoir des filles et des fils des habitants de statut civil de droit local en créant, à l'initiative de Félix VALLAT en octobre 1954 une école à la mechta d'Ouled el Hibib, en plein bled, et dont notre ami Lucien CANO, président de l'association des amis de Thiersville en fut le jeune instituteur.

Le général de GAULLE, après s'être servi des pieds noirs pour accéder au pouvoir, est investi par l'Assemblée Nationale le 1^{er} juin 1958. Il annonce officiellement le 3 octobre 1958 le plan de Constantine devant la préfecture de la même ville, une année avant de se parjurer en décidant l'abandon définitif de l'Algérie française et de ses habitants de toutes origines favorables à la France

Les principaux objectifs fixés par ce plan sont :

- la construction de 200 000 logements, permettant d'héberger 1 million de personnes ;
- la redistribution de 250 000 hectares de terres agricoles ;
- le développement de l'irrigation ;
- la création de 400 000 emplois industriels ;
- la scolarisation de tous les enfants en âge d'être scolarisés à l'horizon de 1966 ;
- l'emploi d'une proportion accrue de Français musulmans d'Algérie dans la fonction publique (10 %)
- l'alignement des salaires et revenus sur la métropole.

Ali CHEKHAL assassiné par le FLN le 26 mai 1957, Félix VALLAT, maire adjoint de Thiersville en 1947 dont il devient le 1^{er} magistrat en 1954 et son épouse Madeleine, institutrice dans la même commune, massacrés par le FLN le 8 avril 1958 à l'âge de 37 et 34 ans n'eurent même pas le temps de ressentir cette indicible illusion. Le général de GAULLE annonce le 16 septembre 1959 l'entame de l'autodétermination. Le plan de Constantine est abandonné, le mirage de la fraternité franco-musulmane est balayé sous l'effet conjugué d'une opinion métropolitaine gangrénée progressivement par l'assimilation sartrienne de la colonisation au nazisme, le réalisme froid d'intellectuels libéraux qui comme Raymond ARON estiment démesuré le coût financier de la francisation des algériens. Cette appréciation est partagée par le pouvoir politique métropolitain, établissant la confusion entre aspiration légitime des habitants des empires coloniaux à la pleine citoyenneté et une sécession obligatoire et immédiate. La Nouvelle Calédonie est aujourd'hui l'exemple éclatant du contraire.

Au-delà de l'homicide révoltant de mes parents, mitraillés puis achevés à l'arme blanche, demeure la leçon des justes qu'ils étaient, mettant avec Albert CAMUS la fraternité et la justice comme principes cardinaux des rapports entre les hommes. Ils l'ont dit trop tôt pour les uns, trop tard pour les autres mais ils l'ont dit.

C'est cette leçon qu'il faut méditer aujourd'hui dans un contexte national troublé par le communautarisme et Je crois en percevoir son sens actuel.

La présence française en Algérie, Maroc et Tunisie a permis de mêler des peuples, des cultures et des langues, tissant des liens indissociables entre les deux rives de la Méditerranée. Pour apaiser les tensions, il faut rappeler sans relâche le souvenir des femmes et des hommes de bonne volonté qui ont refusé la violence comme instrument de règlement des conflits mais ont œuvré jour après jour, au péril de leur vie, pour désarmer cette violence par une fraternité concrète et par l'égalité.

Plus largement, et pour que le temps n'élimine pas la trace de la présence multiséculaire de la France sur la terre d'Afrique, avec ses ombres et ses lumières, il faut mettre en évidence ce qui a déjà été réalisé en ce sens par les organisations rapatriées : le centre de documentation du CDHA à Aix en Provence, le musée pied-noir du cercle algérieniste à Perpignan, le mur des disparus de l'association du mur des disparus de Perpignan, les colonnes du quai Branly se dressant sous la pression fédérée de nombreuses associations, ANFANOMA, AFV, GRFDA, MAFA et beaucoup d'autres. Ces actions doivent se poursuivre ! J'invite donc avec humilité mais conviction les associations rapatriées à s'accorder sur un socle commun, à se rapprocher, sans abandonner naturellement leur spécificité, lorsqu'elles ont un objet social analogue : l'Histoire pour le CDHA de Joseph PEREZ et le Cercle algérieniste de Thierry ROLANDO, les disparus pour le GRFDA de Colette DUCOS ADER et l'association du mur des disparus de Suzy SIMON NICAISE, les victimes du 26 mars pour l'AFV de Nicole FERRANDIS et le souvenir du 26 mars de Roland ALBERT, l'indemnisation pour le GNPI de Michel LEVY rattaché au CLAN de Denis FADDA, l'ANFANOMA d'Yves SAINOT, la MAFA de votre serviteur, le RANFRAN de Maurice LASSERRE, la réinstallation pour l'USDIFRA de Stéphane LUCCI, du regretté Gabriel MENE, l'ARMR et la MAFA, les amis de Santa Cruz, l'AMDD de Bernard VALLAT, la liste n'étant pas exhaustive...

Car l'histoire de la présence française en Algérie n'est pas encore écrite dans sa complexité avec un positif inextricablement lié au négatif. Il n'y a ni une histoire sainte de l'œuvre de notre pays en outre-mer ni une histoire moralisatrice et anachronique accablant la France par l'invocation de principes d'aujourd'hui pour juger les actions du passé. J'appelle de

mes vœux une histoire dépassionnée dépourvue de haine de la France mais non de lucidité.

En ce 14 juillet, ici à Lavaur, et grâce à vous, j'ai l'impression que c'est possible !

Avec toutes les associations représentées ici, je lance un appel national pour qu'à l'exemple de Lavaur les communes de France ayant accueilli une population issue du rapatriement et en liaison avec elle, décident d'honorer avec l'accord de leur famille la mémoire des défenseurs assassinés d'une Algérie fraternelle fédérée à la France.

Merci monsieur le maire de m'avoir donné l'occasion de le dire ici, merci mesdames et messieurs, chers amis, d'avoir eu la patience de m'écouter et j'ose l'espérer de m'avoir entendu..... »

Discours de Thierry ROLANDO Président NATIONAL DU Cercle algérianiste

Monsieur le Maire, Cher Bernard CARAYON,

Cher Jean-Félix et Chère famille VALLAT,

Chers compatriotes, Mesdames et Messieurs,

« Les peuples ne perdent la vie que lorsqu'ils perdent la mémoire », disait FOCH.

Aujourd'hui, avec ce moment symbolique de l'inauguration du rond-point « Madeleine et Félix VALLAT » à LAVAUUR, nous faisons acte de mémoire, et nous portons témoignage.

Nous nous souvenons qu'après avoir laissé là-bas leurs souvenirs d'enfance et leur mémoire familiale, la vie s'est apparentée, pour nombre de nos compatriotes, à un bateau qui chavire, une vie ponctuée par des moments de colère, de détresse et de désespoir.

Pour eux, au-delà du drame de l'arrachement à la terre natale, et de l'exode, ce fut, avec la disparition tragique d'un ou de plusieurs êtres chers qui allaient croiser un jour la haine sur leur chemin, un abîme supplémentaire.

Ce fut une peine restée gravée au plus profond de leur âme, une souffrance indicible, encore perceptible.

Cette souffrance indicible, la famille de Madeleine et Félix VALLAT, disparus tragiquement un jour d'avril 1958, en Algérie, la ressent encore profondément.

Grâce à vous, Monsieur Le Maire, aujourd'hui à LAVAUUR, nous nous inclinons devant leur mémoire, et nous témoignons de ce drame, pour que leur souvenir demeure.

Madeleine et Félix VALLAT sont les incontestables repères, les symboles emblématiques d'une communauté meurtrie dont la souffrance est ancrée au plus profond de son âme.

Mais ils sont plus que cela, aussi. Ils sont le symbole de cette mémoire douloureuse, qui nous pousse aujourd'hui à associer les milliers de Français d'Algérie disparus, les martyrs de la rue d'Isly, les milliers de Pieds-noirs et Harkis assassinés, devant lesquels nous nous inclinons avec un infini respect.

Ils nous aident aussi à rappeler à la mémoire des hommes, que l'Histoire ne saurait être hémiplegique, qu'il n'y a pas de peuple victimaire plus que d'autres, que dans la guerre d'Algérie, les souffrances sont partagées, que le martyr de nos frères et sœurs laissés là-bas, en dépit des dénégations, a bien existé.

Notre présence ici, à LAVAUUR, aux côtés de toi, Jean-Félix, et de toute ta famille, est la manifestation concrète de notre conviction que, si notre communauté unie dans le malheur, a su résister, et qu'elle ne s'est pas abandonnée au refus de vivre, elle ne peut accepter pour autant que les souffrances des uns s'imposent à celles des autres, que les Français d'Algérie subissent une double peine, celle de l'arrachement mais aussi celle d'une condamnation historique et médiatique qui aurait pour corolaire que nos drames soient niés, et qu'un voile d'ombre soit jeté sur nos souffrances.

Les Français d'Algérie, après avoir tout quitté, ont su se redresser, se rappeler à la vie, surmonter les moments de déréliction, mais sans jamais rien oublier.

Parce que notre histoire est faite aussi de sang et de larmes, et parce que notre fidélité à nos racines, nous l'impose, nous retissons aujourd'hui, au travers du martyr de Madeleine et Félix VALLAT, le lien indéfectible qui nous unit avec ceux des nôtres qui vécurent, il y a plus de cinq décennies, l'innommable.

Nous montrons aussi, en nous associant à ce moment symbolique, que nous voulons tout simplement l'équité des mémoires, la vérité, et la reconnaissance de nos drames.

C'est à ce prix que nous pourrions peut-être pardonner, parce que le pardon est le contraire de l'oubli, mais encore faut-il, pour qu'il y ait pardon, qu'il n'y ait pas oublié. »

Discours de Bernard Carayon, Maire de Lavour, conseiller régional d'Occitanie,

Messieurs les présidents,
Mesdames et Messieurs,

J'accueille avec bonheur, émotion et respect les « réprouvés » que vous avez été si longtemps, vous, les pieds noirs et les harkis, issus de Thiersville, Alger, Constantine ou Oran, d'une terre qui était la vôtre, parce que selon l'expression d'Albert Camus, « vous l'aviez rendue meilleure ».

Vous n'avez pas dû oublier les propos de l'ancien maire de Marseille, Gaston Defferre, vingt ans plus tard ministre de François Mitterrand : « Il y a 150 000 habitants de trop actuellement à Marseille. C'est le nombre des rapatriés d'Algérie ». Il ajoutait à propos de leurs enfants : « pas question de les inscrire à l'école, car il n'y a déjà pas assez de place pour les petits marseillais ».

Et il concluait : « qu'ils quittent Marseille en vitesse et qu'ils essaient de se réadapter ailleurs ». Vous à qui le FLN proposait « la valise ou le cercueil », vous avez bien été en métropole des « réprouvés », des exilés de l'intérieur, et c'est pour cela que vous avez précisément mon affection et mon respect.

Nous rendons ainsi hommage aujourd'hui à deux belles figures de la France en Algérie ; à deux symboles de la Nation et de la République françaises : un maire et une institutrice. Félix et Madeleine Vallat ont été assassinés par le FLN parce qu'ils incarnaient la France. Devant leurs jeunes enfants. Et c'est parce que nous ne devons pas abandonner les symboles de notre identité nationale, a fortiori à ceux qui la fracturent, que j'ai souhaité qu'une grande manifestation, à Lavour, où votre contribution fut si considérable pour l'essor de notre agriculture, rende hommage à ces deux martyrs, pour que, aussi, les plaies de leurs enfants, réunis aujourd'hui, cicatrisent enfin.

La guerre d'Algérie laisse à beaucoup un goût amer : aux anciens combattants dont la jeunesse a été fracassée, aux pieds-noirs qui ont perdu une terre aride qu'ils avaient fertilisée, aux Harkis sacrifiés au nom de la raison d'Etat et méprisés par ceux qui leur ont toujours préféré les immigrés, à ceux qui aimaient une France belle comme une mosaïque, ouvrant des routes dans l'Atlas, construisant écoles, hôpitaux, barrages comme celui de Beni-Bahdel qui fournissait Oran en eau potable, 46 ports et aérodromes et d'innombrables puits pétroliers dans le Sahara. Pas une famille de là-bas dont les cœurs ou les corps n'aient été mutilés.

Curieuse guerre que celle d'Algérie : gagnée par les militaires, en particulier par les paras du général Massu lors de la bataille d'Alger, mais victoire cédée à l'ennemi parce que sans doute, le général de Gaulle, pressentant le choc des civilisations et le poids de la démographie ne voulait pas, selon son expression, « que Colombey-les-deux-Eglises devienne Colombey-les-deux Mosquées ». Ce n'est pas un hasard si le référendum modifiant, dans la Constitution, les conditions d'élection du Président de la République au suffrage universel est fixé au lendemain des accords d'Evian.

La guerre d'indépendance n'a jamais fini. Pas le 19 mars 1962 en tout cas, jour du cessez-le-feu, qui ouvre au contraire une période de massacres de nos compatriotes, sur laquelle un voile odieusement pudique est vite jeté ! Un 19 mars honteux et tragique que je n'ai jamais commémoré. Lors de la campagne présidentielle, il n'y a pas si longtemps, Emmanuel Macron qualifiait la présence française en Algérie de « crime contre l'humanité ». Il n'est pas le premier, et ne sera pas hélas le dernier à meurtrir nos compatriotes d'Algérie. Cette guerre des mémoires est entretenue par certains pour conforter la légitimité du FLN en Algérie et de ses alliés historiques en France, taire la question de l'héritage de la présence française, consolider l'exploitation de la rente énergétique par un clan, faire de la France le territoire d'accueil d'algériens dont l'Algérie ne veut pas.

Déjà le procès de la torture avait dérivé en un procès de la France et de son armée, occultant le dramatique bilan de l'Etat algérien qui mêle corruption, violence et pauvreté. Le sort des terroristes d'autrefois valait-il plus que celui de la jeune fille, amputée d'une jambe parce qu'elle était à la terrasse d'un café, ou de ces harkis du Commando Georges dépecés puis ébouillantés vifs ?

Rappeler cela, c'est s'exposer au refus des moralistes d'une « comptabilité macabre ». La France n'a évidemment ni de compte à rendre, ni de repentir à exprimer. Il n'y a pas de débiteurs à vie et de créanciers perpétuels. Ou alors exigeons la transparence sur les crimes commis par le FLN et ses « porteurs de valises ». Qui étaient-ils ceux qui dénonçaient l'Armée française en Algérie ? Les camarades de Maillot dont les armes volées ont permis au FLN de tuer 21 soldats du 5ème RI ! Ceux de Danielle Minne qui enseignait sans honte dans l'Université et dont les bombes ont tué ou mutilé des dizaines de civils ! La famille de Ben M'Midi, exécuté sans doute, mais qui avec Yacef Saami, l'ami de Germaine Tillion, avait ensanglanté Alger.

Des crimes ont été commis de part et d'autre. Mais l'Algérie c'était la France, et la guerre contre le terrorisme n'est pas une affaire d'enfant de cœur : les droits de l'État prévalent toujours, en ces circonstances, sur l'État de droit.

L'Algérie dont l'acte de naissance est fixé par une ordonnance de 1834 signée de notre compatriote tarnais, le maréchal Soult, était une colonie jusqu'à l'arrivée de la France : colonie successivement romaine, arabe, espagnole, turque. La pire fut cette dernière. Elle commença en 1530 quand le corsaire Barberousse fit étrangler le prince d'Alger, Salim Touni, avant d'épouser sa femme. Les Turcs y installent un véritable apartheid : en haut de la hiérarchie, les janissaires, en bas les algériens de souche. L'esclavage des jeunes berbères y étant la règle, la tyrannie turque s'exprimant de manière si cruelle, c'est en 1827 que les chefs des tribus berbères demandent au roi Louis-Philippe de les délivrer des ottomans.

L'Algérie n'a jamais été une colonie française : Ferhat Abbas, président provisoire de la République algérienne, le dit lui-même : « La France n'a pas colonisé l'Algérie, elle l'a fondée ». Elle était une autre France que l'on embrassait par l'aventure et qui n'a cessé d'être stratégique. Ses soldats se battent avec honneur dans les tranchées de 14/18. L'Armée d'Afrique y entreprend la reconquête de l'Europe ; la IV^{ème} République y meurt d'une rébellion qu'elle ne sait éliminer ; l'urgence de rétablir l'ordre porte au Pouvoir le général de Gaulle ; les parrains internationaux que le FLN mobilise - l'URSS, la Chine, les États-Unis -, transforment une guerre civile en une guerre tout court ; et depuis 50 ans, les flux massifs et incontrôlés d'immigration vers la France, puis le terrorisme islamiste font germer des peurs et de nouvelles haines.

La France s'est faite de la repentance et de la responsabilité collective une spécialité. On chercherait en vain une tradition analogue aux États-Unis où l'on ne convoque pas au tribunal les survivants des drames du Vietnam.

Depuis l'antiquité gréco-latine, le droit occidental, fécondé par le christianisme, ne reconnaît que la responsabilité personnelle. Pour Albert Camus, la responsabilité collective est d'inspiration totalitaire. Les vertus de l'amnistie et de l'oubli, issues de ces traditions, avaient été rappelées par Henri IV, clôturant avec l'Edit de Nantes une période de folie meurtrière. De Gaulle et Mitterrand ont eu raison de tirer un trait sur les drames de notre histoire en amnistiant les conjurés de l'Algérie française. Un peuple ne peut se nourrir perpétuellement de haine. Comme le dit Begin à Arafat : « il y a un temps pour la guerre et un temps pour la paix, un temps pour haïr et un temps pour aimer ».

Pieds-noirs et harkis avaient fait le choix de la France contre ceux qui, devant l'Histoire, l'avaient trahie ; le choix aussi de l'honneur et de la fidélité quand la France le leur demandait, et même quand elle ne leur demandait plus.

Les accords d'Evian, puis les indignes instructions d'abandon et de refoulement du ministre des affaires algériennes, Louis Joxe, les ont livrés, dès le 19 mars 1962, au martyre, puis à l'oubli et souvent à la misère. « Ils ont des droits sur vous » disait Georges Clémenceau à propos des combattants de la Grande Guerre. Et moi je vous dis : vous avez des droits sur nous ! C'est ce que je voulais, aujourd'hui, à Lavaur, vous exprimer, à travers l'hommage rendu à Félix et Madeleine Vallat, et à travers eux, à tous les martyrs de la guerre d'Algérie qui ont servi la France, pour que vive la République et que vive notre Patrie. »

A l'issue de ces trois discours, après la Marseillaise, naturelle en ce 14 juillet, s'éleva un vibrant chant des africains entonné par les six cents personnes présentes, venue de la France entière.



Un mouvement convivial d'exception

La fraternité était au cœur des inaugurations de ce 14 juillet 2018 à Lavaur. Elle s'exprima dans l'émotion et aussi dans une convivialité exubérante et amicale réunissant pieds noirs, harkis et amis métropolitains autour d'un méchoui gigantesque.



MAURICE AUDIN ET LES DISPARUS DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Plus de 3.000 européens ont été capturés par le FLN. Avec l'aide des archives diplomatiques du ministère des affaires étrangères une commission « disparus » a été mise en place en 2009 par la Mission Interministérielle des Rapatriés (MIR), service du Premier ministre chargé de la mise en œuvre des politiques mémorielles et matérielles en faveur des rapatriés. La commission a établi une liste de 1.709 personnes disparues, décédées ou présumées décédées (déclaration judiciaire de décès). Le nom de 1.598 de ces personnes figure depuis février 2012 sur les colonnes du mémorial du quai Branly dédiées aux victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Néanmoins la liste est encore incomplète. En outre le sort de 171 disparus demeure incertain et les dépouilles de seulement 123 décédés ont été identifiées (en Algérie ou par rapatriement des corps).

Le président de la République dans une déclaration du 13 septembre 2018 a évoqué le cas de Maurice AUDIN disparu au cours de la bataille d'Alger en 1957 en souhaitant que soient ouvertes les archives sur les disparus de la guerre d'Algérie des deux camps.

Les rapatriés et particulièrement la MAFA considèreraient comme insupportable que les disparus capturés et exécutés en raison de leur engagement pour la France soient traités d'une façon inégale parce qu'ils seraient les victimes d'une cause perdue.

SYNTHESE DE LA DECLARATION DU PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

« Depuis 61 ans, la « disparition » de Maurice AUDIN, jeune mathématicien qui travaillait à l'université d'Alger et militait pour l'indépendance algérienne reste une zone d'ombre de l'histoire de la guerre d'Algérie. Ceux qui, dans la lignée de Pierre VIDAL-NACQUET, ont enquêté sur l'affaire – historiens, journalistes, documentalistes, etc..., ont minutieusement recoupé les témoignages, les documents, les vraisemblances pour établir un faisceau d'indices concordants. Leurs travaux s'accordent tous à reconnaître la mort de Maurice AUDIN a été rendue possible par un système légalement institué qui a favorisé les disparitions et rendu et permis la torture à des fins politiques.

Le Président de la République, Emmanuel MACRON, a pour conséquent décidé qu'il était temps que la Nation accomplisse un travail de vérité sur ce sujet. Il reconnaît, au nom de la République Française, que Maurice AUDIN a été torturé puis exécuté ou torturé à mort par des militaires qui l'avaient arrêté à son domicile. Il reconnaît aussi que si sa mort est, en dernier ressort, le fait de quelques-uns, elle a néanmoins été rendue possible par un système légalement institué : le système « arrestation-détention », mis en place à la faveur des pouvoirs spéciaux qui avaient été confiés par voie légale aux forces armées à cette période.

Le Président de la République souhaite que toutes les archives de l'Etat qui concernent les disparus de la guerre d'Algérie puissent être librement consultées et qu'une dérogation générale soit instituée en ce sens.

Enfin, le Président de la République estime que les actes de certains individus ne sauraient peser sur la conscience de tous ceux qui n'en ont pas commis et n'y ont pas souscrit. C'est pourquoi les personnes qui ont pu connaître les circonstances de la mort de Maurice AUDIN sont appelées à s'exprimer librement afin d'apporter leur témoignage et conforter ainsi la vérité.»

Jean-Félix Vallat : « La guerre d'indépendance algérienne a été marquée de violences réciproques »

Politique | OPINION | 16 septembre 2018, 11h00 | MAJ : 21 septembre 2018, 11h29 | f t 4



Jean-Félix Vallat, membre du comité de soutien du Groupe de recherche des Français disparus en Algérie (GRFDA). L'illustration Elene Udin

La volonté du Président de la République exprimée le 13 septembre 2018 de reconnaître les aspects sombres de la guerre d'Algérie à travers le cas de Maurice AUDIN ne sera susceptible de réduire les fractures tant franco-algériennes que franco-françaises que si elle parvient à être inclusive.

Au moment même où disparaissait ce mathématicien français enseignant à l'université d'Alger, Albert CAMUS stigmatisait le « *terrorisme criminel du FLN* » contre les civils de toute confession tout comme « *les excès de la répression* » alors que Jean Paul SARTRE écrivait « *dans un premier temps il faut tuer. Tuer un européen c'est faire d'une pierre deux coups,*

vous supprimez un oppresseur et un opprimé, restent un homme mort et un homme libre ». Des milliers de français ont péri entre 1954 et 1962 sous les coups d'un FLN fanatisé par des appels à la haine comme celui de l'éditorial de radio Damas du 31 août 1955 : « *si chaque arabe d'Algérie avait à tuer un français il serait possible d'exterminer sans exception tous les français ou les forcer à déguerpir* ». L'inspirateur idéologique du FLN, Abane RAMDANE, cible les musulmans francophiles dans un tract de décembre 1955 : « *chaque patriote a le devoir d'abattre son traître* ». La dislocation violente des populations d'inspiration chrétienne, musulmane, juive, était l'objectif des partisans d'une indépendance immédiate et sans transition, expurgeant l'Algérie de la présence des pieds noirs et des musulmans favorables à la France.

Cent vingt ans de présence française en Algérie ont mêlé inextricablement le négatif au positif et la guerre d'indépendance a été marquée de violences réciproques, de disparitions comme celle de Maurice AUDIN mais aussi de nombreux européens et musulmans loyalistes.

Entre le 1^{er} novembre 1954 et jusqu'en 1963, avec une vague massive après le 19 mars 1962, date des accords d'Evian, et selon des données apportées par le gouvernement français, 3.109 civils européens ont été enlevés par le FLN dont 1.700 disparus avec une forte présomption de décès. Le seul 5 juillet 1962 à ORAN a vu plus de 700 civils européens massacrés sans aucune intervention de l'armée française cantonnée dans ses quartiers sur ordre du gouvernement français.

Le Comité International de la Croix Rouge (CICR) a enquêté entre mars et septembre 1963 sur 1.200 disparitions et conclut à 70 % de décès, 20 % de présomption de décès, 10 % de retrouvés. Son rapport transmis le 24 octobre 1963 au gouvernement français énonce qu'il n'a pu accéder à 20 camps de détention de l'ALN. La diffusion du rapport du CICR, autorisée en 2003 par M. RAFFARIN, Premier ministre, a ouvert un dossier trop longtemps occulté.

À juste titre, le président MACRON dans ses déclarations sur Maurice AUDIN a souhaité l'ouverture des archives sur les disparus civils et militaires de la guerre d'Algérie des deux camps. Là aussi cette démarche salutaire doit être inclusive.

Maurice AUDIN n'était pas du côté de la France mais de celui du FLN. Membre du parti communiste algérien, il militait pour l'indépendance et hébergeait des clandestins. Dès l'indépendance, le nouvel Etat algérien élevait une stèle à sa mémoire dans sa capitale en témoignage de reconnaissance.

Il serait insupportable que les disparus capturés et exécutés pour avoir fait le choix inverse de celui de Maurice AUDIN afin que l'Algérie reste française soient traités d'une façon inégale parce qu'ils seraient les victimes d'une cause perdue.

<http://www.leparisien.fr/politique/jean-felix-vallat-la-guerre-d-independance-algerienne-a-ete-marquee-de-violences-reciproques-16-09-2018-7890318.php>



JOURNÉE NATIONALE DES HARKIS DU 25 SEPTEMBRE 2018

La traditionnelle journée en hommage aux harkis à laquelle la MAFA et son président ont assisté a été marquée par un discours de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées annonçant la création d'un fonds spécial pour les enfants de harkis. Ces mesures financières sont issues d'un rapport intitulé « Aux harkis, la France reconnaissante », rédigé par un groupe de travail présidé par le préfet Dominique CEAUX et composé de parlementaires, de membres d'associations, de harkis, de harkis, de l'ONAC et de personnalités qualifiées.

Dans un article du FIGARO, en date du 26 septembre, Mme DARRIEUSSECQ, après avoir commenté les dispositions en faveur des anciens supplétifs de l'armée française, aborde la question des disparus. Pour la première fois, un membre du gouvernement français reconnaît explicitement que des indépendantistes algériens ont capturé par la violence des européens pour l'essentiel postérieurement au 19 mars 1962. Après avoir évoqué le cas de Maurice AUDIN, la secrétaire d'Etat a ajouté : « il y a aussi des militaires ou des civils français enlevés par le FLN ». Mme DARRIEUSSECQ a précisé que la réalisation d'un acte de vérité sur les disparus serait au centre d'une visite officielle qu'elle accomplirait en Algérie début 2019.

La MAFA sera d'une vigilance particulière sur la prise en compte dans les démarches du gouvernement des 1.709 personnes européennes enlevées portées disparues et décédées entre le 1er novembre 1954 et le 31 décembre 1963.



Poignée de mains entre Mme Darrieussecq et M. Jean-Félix Vallat lors de la Journée Nationale des Harkis

Geneviève Darrieussecq : « Compléter la réparation, améliorer la reconnaissance »

LE FIGARO. - En quoi les nouvelles mesures financières prises en faveur des harkis diffèrent-elles des plans adoptés au cours des dernières décennies ?

Geneviève DARRIEUSSECQ. - Nous créons un fonds spécifique de solidarité pour les enfants de harkis, cela n'a jamais existé auparavant. Nous soutiendrons ceux qui sont dans une précarité liée à leurs conditions de vie dans leur enfance. Mais cela ne suffit pas : je veux qu'ils soient accompagnés de façon personnelle pour retrouver de l'autonomie par la formation professionnelle et l'accès à l'emploi. Je veillerai à ce que cela soit mis en œuvre dans tous les territoires par le biais de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.



« On fait un mauvais procès à la France en disant que rien n'a été fait »

GENEVIÈVE DARRIEUSSECQ, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DE LA MINISTRE DES ARMÉES

Vous insistez sur l'importance des femmes dans la communauté harki...
C'est exact. Deux choses me paraissent essentielles. D'abord, huit femmes ont été décorées. Deux ont servi dans les services de santé pendant la guerre et six sont des filles de harkis aux parcours professionnel et associatif remarquables. En outre, il est essentiel de faire témoigner les femmes de harkis qui le peuvent, ainsi que leurs filles. Car il faut des témoignages féminins, décrire les choses à leur manière. Ce qui viendra s'ajouter aux témoignages déjà existants des harkis. Je crois énormément à la transmission de la mémoire aux jeunes générations en particulier.

Que dites-vous aux harkis qui critiquent, parfois avec virulence, vos mesures en disant : trop peu, trop tard ?
Beaucoup de choses ont été faites jusqu'à aujourd'hui. Nous souhaitons compléter

la réparation, améliorer la reconnaissance et le chef de l'État le fera également. On fait un mauvais procès à la France en disant que rien n'a été fait. En réalité, je ressens surtout que pour la majorité des harkis et de leurs enfants, l'important c'est la reconnaissance. Rencontrer ces anciens combattants est toujours un moment émouvant pour moi. En dépit de leurs souffrances, ils restent avant tout attachés à la France, ils la respectent. Après Nicolas Sarkozy et François Hollande, Emmanuel Macron veut parachever ce moment de reconnaissance de la France.

Quelles sont les prochaines étapes dans ce travail de mémoire ?

Nous travaillons avec les autorités algériennes sur la question des disparus : 1500 civils et 500 militaires français qui n'ont jamais été retrouvés. Maurice Audin était l'un d'entre eux, mais il y a eu aussi des militaires ou des civils français enlevés par le FLN. Il y a à chaque fois des familles qui attendent des réponses. L'idée est de parvenir à un acte de vérité afin d'avancer vers une réconciliation des mémoires, qui resteront différentes mais qui pourront se parler, se côtoyer.

Les autorités algériennes sont-elles prêtes à coopérer sur cette question ?

J'ai rencontré le secrétaire général de l'organisation des moudjahidines, qui était prêt à faire en sorte que nous puissions accélérer les choses en la matière. Je voudrais que les choses avancent, c'est important. Il faut qu'on se mette d'accord sur une méthode. J'aimerais pouvoir me rendre en Algérie début 2019 et aborder notamment cette question.

Alger est farouchement hostile à un retour des harkis en Algérie...

Nous avons besoin de temps. Il faut être patient et persuasif et, avec nous, le ministre des Affaires étrangères continue à travailler sur le sujet. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR J. C.



Henri Marcadal, chez lui,
à Montech - Tarn-et-Garonne

PORTRAIT

HENRI MARCADAL, DOYEN DE LA MAFA, A FÊTÉ SES 105 ANS. DE FORT DE L'EAU À MONTECH

Bon pied bon œil, en digne héritier des pionniers Mahonnais de sa famille, venus fertiliser la terre algérienne, Henri Marcadal a passé le cap des 105 ans le 3 octobre dernier.

Né en 1913, cet homme volontaire au caractère bien trempé, selon sa fille aînée, Monique, affiche sa belle détermination à poursuivre son bonhomme de chemin. Malgré une récente intervention chirurgicale (fémur cassé), il fait sa promenade quotidienne sans canne. Spectateur assidu des jeux télévisés et des matchs de football, il ne perd aucune occasion d'échanger un bon mot avec les siens, et en particulier ses deux petits-fils, Jérôme et Christophe.

Adhérent de la MAFA de la première heure, Henri ne s'est jamais abandonné à la mélancolie. Ce terrien vigoureux a su relever le défi, comme nombre de ces Français d'Algérie, arrachés à leurs racines, et recréer un domaine de fruitiers. Petite particularité, il ne se sépare jamais du drapeau des Anciens prisonniers de Guerre et est très attaché à la ponctualité : l'heure c'est l'heure ! ... « Mais, dit Monique, il s'assouplit sur ce point... »

Fort de l'Eau

Le plus jeune d'une fratrie de six enfants, quatre garçons et deux filles, Henri a grandi dans le domaine familial, une centaine d'hectares de maraîchage. Après avoir obtenu son certificat d'études, à 14 ans, il se met au travail avec ses frères et son père sur l'exploitation. Une vie rude comme nos anciens l'ont connue, à séchiner pour rendre la terre algérienne généreuse et fertile.

Parallèlement aux périodes de réserve qu'il effectue de 1934 à 1939, il poursuit son activité au sein de l'exploitation familiale. Il épouse Jeanne Arcamoni, en février 1939 quelques mois avant d'être appelé sous les drapeaux. Il faut partir, défendre la patrie en guerre, cette France qu'il avait connue en 1933, lors de son service militaire à Carcassonne.

Il participe, au sein du 17^e régiment de Tirailleurs Algériens, à la campagne de Tunisie et rejoint le front en Métropole. Durant les terribles combats sur le canal de l'Ailette, il est fait prisonnier par les Allemands le 5 juin 1940. Il rejoint Trêves en marche forcée et commence sa captivité au Stalag 1B, à Hohenstein, en Prusse orientale. Il y restera cinq ans, jusqu'au 13 février 1945. Libéré par l'armée russe, il rejoint Odessa, puis Marseille et enfin Alger où il est libéré le 18 avril 1945 et démobilisé. La croix de guerre 39-45 avec étoile de bronze récompensera son action héroïque pendant les combats des 5 et 6 juin 1940. De 1945 à 1962, Henri assume les fonctions de président départemental des anciens combattants et prisonniers de guerre à Fort de l'Eau.

1963, l'année de l'exil.

Certains membres de la famille ont déjà quitté l'Algérie dès 1962. Le 1er octobre 1963, leur propriété est nationalisée par le gouvernement algérien. Il faut partir. Tout abandonner.

Henri et Jeanne, leurs deux filles Monique et Babette partent à leur tour et se retrouvent à Montargis. Dans cette Vallée de la Loire, Henri espère entreprendre du maraichage mais les Pieds-Noirs n'ont pas bonne presse dans cette région. Ils n'y resteront que six mois.

Son ami de Sidi Moussa l'appelle. Ils avaient convenu que le premier qui trouverait quelque chose préviendrait l'autre. C'est une exploitation arboricole à Escatalens, en Tarn et Garonne. La famille s'y installe avec le frère aîné d'Henri et leur ami, en août 1964. Voici Henri arboriculteur. Le travail ne lui fait pas peur. Mais son ami décide de continuer dans une autre voie. Les deux frères restent donc ensemble à travailler. Plus tard, c'est Monique qui prendra la suite de son oncle puis celle de son père quand il prend sa retraite à 70 ans. Mais on ne se débarrasse pas d'un tel personnage. Toujours vigoureux, il continue de travailler de façon bénévole aux côtés de Monique pendant encore dix ans. Comme son père, Monique Marcadal est membre de la MAFA et élue au conseil d'administration.

A 104 ans, Henri Marcadal reçoit la médaille de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, en présence de Jacques Moignard, maire de Montech, des présidents d'associations d'anciens combattants et de résistants, et des porte-drapeaux. Le Colonel Wiersbinski, en lui remettant cette distinction, soulignera alors combien « Henri Marcadal est un exemple parfait de ténacité, de courage et de persévérance. Il a démontré durant toute sa vie une extraordinaire capacité à rebondir et à s'adapter au fur et à mesure des événements pourtant déstabilisants et meurtriers, qu'il a traversés. Son action lors de la deuxième guerre mondiale, les souffrances qu'il a endurées durant ses cinq années de captivité et la qualité de son parcours personnel, légitiment à mon sens, le fait qu'il soit aujourd'hui décoré de la plus haute distinction de la nation. »

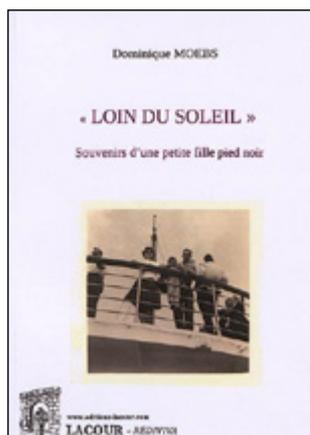
La grande famille de la MAFA vous souhaite un très bon anniversaire, Henri.





RUBRIQUE CULTURELLE

LIVRE - CINÉMA - EXPOSITION



Loin du soleil - Souvenirs d'une petite fille pied-noir – Dominique Moebis – Editions Lacour, 2018. 30 pages – 10€

Rapatriée en métropole à l'âge de 8 ans, l'auteure relate le départ des pieds-noirs d'Algérie : « Papa est rentré un jour, s'est assis dans son fauteuil et a pleuré. C'était le

26 mars 1962, le jour de la fusillade de la rue d'Isly, jour où les Français ont tiré sur les Français d'Algérie ! Il était recouvert du sang des morts qui étaient tombés sur lui, dont une femme couchée sur lui qui lui a sauvé la vie et perdu la sienne, Il nous a dit avoir vu sa mère, morte des années plus tôt, cette vision l'a protégé. Il a dit : C'est fini, on s'en va. Comment ai-je fait pour occulter toutes ces années de douleur ?...»

La philosophie m'a permis de me construire un nouveau monde et par là même une nouvelle personnalité ; l'analyse de mes sentiments et de mes angoisses, le rejet de la souffrance morale. Alors, aujourd'hui, Yalla ! On continue avec, ancré en nous, l'esprit premier des pionniers !

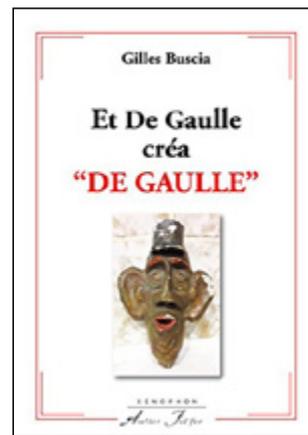
Mon récit mélange et entremêle les souvenirs du temps passé et du présent. Mon esprit refuse d'occulter cette vie ensoleillée, parfumée et elle vient souvent se raccrocher aux wagons de mon actualité.

Quelle infortune ! Le Dieu des pieds noirs et Notre-Dame d'Afrique nous ont abandonnés, hagards, sur le sol de cette métropole tant chérie et qui ne nous a pas accordé un seul regard de compassion ».

Et De Gaulle créa DE GAULLE (Atelier Fol'Fer juillet 2017) de Gilles Buscia – 200 pages, 20€

La finalité de ce livre est inscrite dans son titre : Et De Gaulle créa « De Gaulle ». Le lecteur est invité à découvrir l'imposture qui a créé la légende dont De Gaulle a été le principal artisan. Son parcours militaire, mais

surtout politique, est analysé depuis 1940 lorsque le personnage, maître de l'illusion, créa celui qui devint, dans l'imaginaire collectif, « le plus illustre des Français ». Sont aussi exposées les conséquences pour la France de la « politique gaullienne », qui a privé notre pays de ses sources d'énergie en abandonnant le Sahara, et semé les germes de l'immigration et du futur « grand remplacement ». La France fédérale regroupant la Métropole, l'Algérie et les pays de l'ex-Union française, solution envisagée par De Gaulle en 1947 et à laquelle il a renoncé pour tenter de devenir le leader du tiers-monde. Cet ouvrage n'est pas seulement destiné à abattre la statue de plâtre qu'il a lui-même édifiée. Il souhaite aider les Français à ouvrir les yeux, à découvrir la vraie personnalité de De Gaulle et à prendre conscience des conséquences de son action.



Né en 1938, Gilles Buscia, ancien parachutiste, a participé à tous les combats pour l'Algérie française : Comités de Salut Public en 1958, putsch d'avril 1961, OAS (il dirigea la branche « action » en Métropole), missions en Algérie visant le FLN, en liaison avec le BEL, évadé en 1963, condamné à mort, repris en 1965, libéré le 15 juin 1968. Directeur de société, consultant en sécurité, il fut durant six ans chargé de mission au Cabinet du maire de Nice. Il est aussi l'auteur de deux ouvrages consacrés aux combats de l'OAS et d'un livre sur Jacques Peyrat, le maire de Nice.



Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord

Commandez le bulletin spécial de la MAFA «Memorandum Rapatriés»



La MAFA a toujours privilégié la démonstration à l'invective. Compte tenu de la nouvelle donne politique que connaît notre pays, ce n'est qu'avec des arguments irréfutables que nous pourrions nous faire entendre auprès de la nouvelle génération d'élus, en général peu au fait de l'histoire de la guerre d'Algérie et du drame des pieds noirs et des harkis.

Le memorandum pour les rapatriés que les experts de la MAFA ont rédigé en votre nom se veut être un outil de travail, un « état des lieux » de nos revendications non encore satisfaites. Il doit vous servir de base d'argumentation et ne pourra atteindre son plein effet que si vous vous attachez à le défendre et à le diffuser, notamment auprès des élus locaux et des parlementaires de vos circonscriptions.

Sur simple demande de votre part vous serez destinataire d'exemplaire(s) du memorandum destiné(s) à cette opération de communication.

JE SOUHAITE COMMANDER GRATUITEMENT LE MEMORANDUM

Nom - Prénom _____

Adresse _____

Email _____

Nombre d'exemplaires 1 2

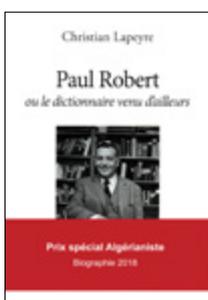
(si vous souhaitez plus d'exemplaires, contactez-nous par téléphone au 01 45 26 29 33 ou par mail mafa.pn@free.fr)

Prix 2018 du Cercle algérien national

Le jury du Prix littéraire réuni à Narbonne le 9 octobre 2018 a décerné cette année :

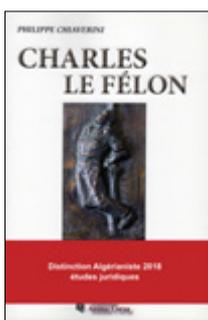


Le Prix Algérieniste 2018 à Alexis Arette pour son roman : Le temps d'aimer et d'en mourir, France Libris, 217 pages, 20 euros. Un clan de filles et de garçons à l'ombre des Pyrénées. Et puis la grande épreuve de la guerre, traversée par un immense amour, et le glas d'une mort conçue comme une rédemption.



Le Prix spécial à Christian Lapeyre : « Paul Robert ou le dictionnaire venu d'ailleurs ». Essai. Ovidia Eds, 2017, 160 pages, 14 euros. L'auteur du dictionnaire Le Robert demeure bien peu connu. Né en Algérie, dans une famille de colons, après des études de droit à l'université d'Alger et une thèse sur « Les agrumes dans le monde », il s'est

lancé, entouré d'une équipe d'hommes et de femmes de talent, dans une entreprise que d'aucuns jugèrent insensée, celle de donner un nouveau dictionnaire à la France.



La Distinction à Philippe Chiaverini : « Charles le Félon », Anima Corsa. 18 euros. D'un échange épistolaire entre un étudiant et un vieux militant de l'Algérie française naît une réflexion peu amène sur la sombre fresque des incomplétudes et trahisons qui ont jalonné le parcours de Charles De Gaulle.



Français d'Algérie et Algériens avant 1962 - Témoignages croisés – Roger Vétillard, Hémisphères Editions, 2017. 192 pages. 15€

Roger Vétillard a rencontré en France et en Algérie les derniers témoins de l'avant 1962 et réuni une vaste documentation pour éclairer une réalité historique trop souvent

tue : les deux communautés n'ont pas rompu leurs liens, des liens qui ont souvent la couleur de l'amitié...

Il s'agit de récits mémoriels de personnes – pieds-noirs, métropolitains, militaires – ayant vécu en Algérie pendant la période française, qui montrent qu'une cohabitation, susceptible de surprendre ceux qui n'ont pas vécu alors dans le pays, existait entre Français d'Algérie et Algériens. Prenant appui sur ces témoignages, Roger Vétillard démontre que par-delà le déchirement, des décennies de crises et de propagande, les liens existent toujours.

Un ouvrage attachant qui devrait séduire tous ceux que les rapports entre les communautés occidentales et musulmanes intéressent.

A l'origine de ce livre, le recueil de témoignages baptisé Histoire de Paroles lancé en 2011 par le Centre de documentation historique sur l'Algérie (CDHA), auquel Nicole Lenzini a participé.

Après une carrière médicale hospitalo-universitaire, Roger Vétillard consacre divers ouvrages à l'histoire de son pays natal. Il est lauréat de nombreux prix.

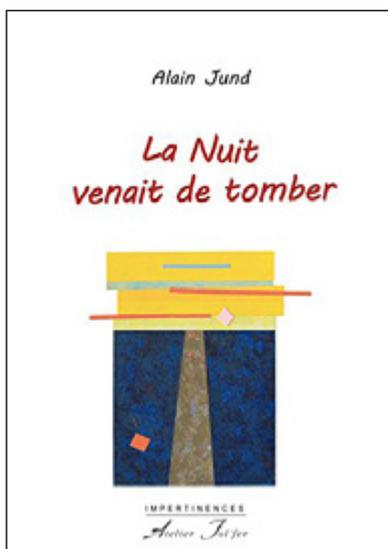
Nicole Lenzini, née en Algérie, est à l'origine de cette étude. Membre actif du CDHA qui a pour but la conservation de la mémoire et des documents historiques concernant la période française au Maghreb, elle a recueilli de nombreux témoignages et facilité l'exploitation de tous ceux qui y sont archivés.



Adressez votre commande dans une enveloppe timbrée à



MAFA
95 rue d'Amsterdam
75008 Paris



La nuit venait de tomber, d'Alain Jund – Editions Atelier Folfer, 2018 – 115 pages, 17€

Ce texte s'adresse à tous ceux qui doutent d'un monde meilleur, tous ceux qui crient à l'injustice, ceux qui courent après la guérison de leurs pensées et de leurs âmes. Recherchons dans notre conscience pure, la trace de justice, de force, de rayonnement, pour qu'elle règne enfin dans notre monde. Vous qui avez souffert, cru et espéré, venez courir sur mes lignes de papier, pour découvrir notre identité commune, pour retrouver la paix, pour partager notre tendresse. Si vous avez erré dans le dédale du désespoir, venez avec nous retrouver l'espoir de la vérité. Parcourons ensemble une partie d'histoire, qui est celle de tous ceux qui quittent leur terre fuyant la violence. Venez faire ce bout de chemin d'homme, pour enfin, retrouver le goût d'aimer.

Témoignage d'un Pied-Noir, d'un garçon qui vient de sortir de l'adolescence.

La construction de cet ouvrage est curieuse : mais y a-t-il construction ? Fluides, les chapitres se suivent et le lecteur accompagne sans problème l'auteur dans ses analyses les plus fines. Un excellent livre que tous ceux qui ne comprennent pas les Français d'Algérie devraient lire. (L'Algérieniste)

Cher Alain Jund,

Votre dédicace qui fait clin d'œil à Ati, le héros de mon roman (2084, la fin du monde), m'a incité à me lancer aussitôt dans sa lecture. Là, je dois dire que j'ai été secoué, il se dégage de votre texte une telle force qu'on est comme aimanté et emporté dans le tourbillon de l'histoire, notre histoire. Celle d'Ati et d'Alain, deux fétus de paille dans le malstrom.

Je reviendrai vers vous lorsque j'aurai fini de vous lire. Le poème de la fin, qui s'ouvre sur «La nuit venait de tomber» et se clôt sur «Le jour vient de se lever» m'a fait penser à un poème qui m'a profondément marqué et qui a servi de colonne vertébrale à mon roman «Le village de l'Allemand», le poème de Primo Lévi «Si c'est un homme». Vous auriez pu donner à votre poème un titre semblable «Si c'est la vie». Car c'est bien de la vie que parle votre texte même si la mort et les malheurs en font les jours et les ans.

Le petit texte de Raspail est sublime, il dit toute la misère de notre temps.

Bien amicalement. Boualem Sansal

Suite de la rubrique page suivante



APPEL À COTISATION 2018

La MAFA a besoin de votre soutien pour cette nouvelle année.

Nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer votre cotisation 2018 dès que possible :

30€ pour les adhérents de soutien

50€ pour les adhérents retraités

100€ et plus pour les adhérents actifs ou bienfaiteurs

Coupon à retourner à MAFA, 95 rue d'Amsterdam, 75008 Paris avec votre règlement

Nom - Prénom _____

Adresse _____

Cotisation 2018 envoyée le _____ La somme de _____

Par chèque n° _____

Signature :

L'Empreinte de la terre, Alain Jund - Editions Atelier Fol'fer, 2018 188 pages, 20€

L'homme, nommé Paul et prénommé Bled, prend la plume au crépuscule de sa vie. Ses parents avaient traversé la mer pour créer un nouveau pays : l'Algérie. Plus d'un siècle plus tard, la famille reviendra sur la terre d'origine en métropole. Et les petits-enfants émigreront vers d'autres pays. L'homme sera transformé, changé, confronté à des mœurs, à d'autres cultures, il sera d'Occident et d'Orient. Intégré et bilingue, il aura réussi, comme ses frères et sœurs venant d'ailleurs, à se créer une place sur cette terre. Il raconte sa vie, avec des mots qui touchent au cœur, avec des histoires intemporelles de sagesse et d'humour. Venez faire un tour avec lui, partager ses découvertes, songer ensemble, avec un brin de rêve. Comme d'autres, dont il est ici le porte-drapeau, il aura montré beaucoup de courage, une volonté d'airain, un brin de fantaisie, une vision pacifiée du monde, et aura transmis sa force à ses descendants. Découvrez, en le lisant, le lien mémoriel qui nous rattache invisiblement au respect des générations passées. À son retour, il aura gardé l'empreinte de sa terre de naissance, laissé la trace de son passage et le racontera comme le songe d'un conte initiatique qu'il nous fait partager dès la première ligne.

Alain Jund a publié les écrits d'un colon, Paul Barthez, ayant vécu en Algérie. On y voit à quel point ces «foutus colons,» comme les caractérise Boualem Sansal, défricheurs à qui on a fait un procès bien injuste, se sont intégrés à cette terre, ont vécu intimement avec ses habitants, parlant parfaitement leur langue, s'imprégnant de leur mode de vie, de leurs us et coutumes. J'ai connu Paul Barthez et j'ai même été reçu chez lui. Les Arabes de Dombales disaient, pour certifier qu'on pouvait faire confiance à quelqu'un, «c'est parole de Barthez». C'est donc tout naturellement qu'Alain Jund a illustré la narration de Paul Barthez avec les histoires de Djéha, ce héros plein de malice et débrouillard des contes arabes. Un livre qu'il faut lire absolument pour mieux connaître et comprendre ce qu'a été la vie de la plupart des colons. Denis Kremer.



VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER À L'ASSOCIATION ?

Il vous suffit de compléter le coupon réponse et de nous le renvoyer avec le chèque d'adhésion. D'avance, nous vous en remercions.

30€ pour les adhérents de soutien

50€ pour les adhérents retraités

100€ et plus pour les adhérents actifs ou bienfaiteurs

Coupon à retourner à MAFA, 95 rue d'Amsterdam, 75008 Paris avec votre règlement

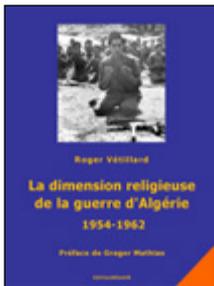
Nom - Prénom _____

Adresse _____

Cotisation 2018 envoyée le _____ La somme de _____

Par chèque n° _____

Signature :



La dimension religieuse de la guerre d'Algérie (1954-1962). Prémices et conséquences. Roger Vétillard (Atlantis, 2018) – Préface de Gregor Mathias – 185 pages – 22€.

L'arabo-islamisme dans la guerre d'Algérie

« La guerre d'Algérie (1954-1962) a revêtu une dimension religieuse qui a été manifestement négligée ou même ignorée par les historiens de tous bords qui ont choisi de l'étudier à l'aune d'une vision anticolonialiste ou anticommuniste. Et pourtant, le 1^{er} novembre 1954, le *Front de libération nationale* (F.L.N.) ouvre les hostilités avec un objectif bien paradoxal : «la restauration de l'État algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques». Le 20 août 1956, le congrès de la Soummam entérine ces contradictions fondamentales entre l'unanimité autoritaire de l'islam et l'individualisme foncier de la démocratie libérale. De fait, le F.L.N. aura, tout au long de ce conflit, un double discours :

- celui qui utilise l'arme de la religion, seul lien unificateur entre les musulmans algériens, pour les entraîner dans une véritable guerre sainte contre l'occupant «mécraant» ;
- un autre, plus policé, volontiers socialisant, à destination des pays socialistes et des intellectuels de gauche qui semblent tous n'y avoir vu que du feu.

Roger Vétillard analyse les identités et les stratégies respectives des principaux acteurs qui ont réussi à la fois à imposer et à cacher leur vision islamique et panarabe de la future *Algérie algérienne* – et cela en marginalisant ou éliminant tous ceux qui lui ont été hostiles. 190 pages, 58 illustrations. »

S'appuyant sur une riche documentation, Roger Vétillard analyse les identités et les stratégies respectives des principaux acteurs qui ont réussi à la fois à imposer et à cacher leur vision islamique et panarabe de la future *Algérie algérienne* – et cela en marginalisant ou éliminant tous ceux qui lui ont été hostiles.

Cette passionnante étude de l'auteur met en évidence la dimension islamique de la guerre d'Algérie, déjà soulignée dans le superbe livre de Jean Brune « Cette haine qui ressemble à l'amour » qui explique les comportements des Moudjahidine¹ du FLN comme ceux des dirigeants algériens depuis 1962. Cet ouvrage se heurte au rêve des communistes comme des adeptes utopiques d'une Algérie multiethnique et fraternelle. En effet le rappel de cet éclairage des faits bat en brèche la version idéalisée à visée occidentale

d'une lutte pour l'indépendance, (mais pas que, loin de là !), idéologie utilisée avec habileté par l'ennemi, pour séduire les grandes âmes occidentales embourbées dans leurs bonnes intentions se référant au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (quand ce même droit fut refusé aux Européens d'Algérie, sans que cela ne froisse les consciences). C'est sans doute pour cette raison que la dimension religieuse de la guerre d'Algérie n'a guère retenu l'attention des historiens. En annexe, de larges extraits des œuvres documentaires du cinéaste et auteur Jean-Pierre Lledo : « Grand-père a tué deux colons », « L'attaque de la mine d'El Halia, le 20 août 1955 » et « Un rêve algérien » alimentent abondamment le propos de Roger Vétillard.

Jean Monneret, dans *Etudes Coloniales*, 2018, écrit : « Il est bon que soient rappelées d'aussi saines vérités, si l'on songe au déferlement de désinformations auquel, depuis trente ans, nous sommes soumis en la matière. Que la dimension religieuse de la guerre d'Algérie ait été négligée ou délibérément ignorée, c'est peu dire. Elle fut soigneusement occultée. Roger Vétillard avec la minutie et le sérieux qu'on lui connaît, détaille les mille et un textes et prises de position des chefs révolutionnaire algériens, ne laissant aucun doute sur leurs préoccupations religieuses. Ils sont innombrables. »

Quelques extraits :

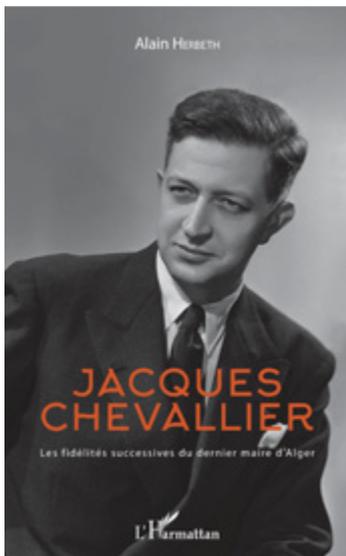
« En 1954, l'islam fédérateur était le seul moteur de révolte assez puissant pour dépasser les divisions tribales et pour entraîner l'adhésion des coreligionnaires à travers tout le pays. La nation algérienne n'existait ni dans les faits ni dans les esprits du plus grand nombre. » (P.37)

« ... L'identification nationale est née en France métropolitaine, après la première guerre mondiale, parmi les travailleurs maghrébins immigrés issus des territoires algériens qui se sont alors côtoyés. Les Kabyles ont rencontré les Chaouias, les Béni Menacer ont fréquenté les Ouled Naïls (...) : ils se sont alors rendus compte qu'ils avaient une origine géographique commune, qu'ils pouvaient se comprendre, qu'ils avaient la même religion » (P36)

« Le nationalisme algérien s'est toujours placé dans le cadre de l'islam et de ses valeurs sociales et sociétales. Pour le FLN, il faut affirmer dès sa création, la primauté incontestable de la communauté religieuse. Pour lui le terme de communauté ne renvoie pas à la nation mais à l'Oumma, c'est-à-dire à la communauté mahométane universelle, même si la confusion est entretenue avec l'État-nation. » (P105)

« Il est indéniable que le FLN tout comme le MTLD avant lui, a dû composer avec le religieux, qui constituait la base de l'univers mental du musulman algérien. Le FLN s'est appuyé sur le thème de l'indépendance qui intéressait plus les jeunes et sur celui de la guerre sainte (le jihâd) qui était chargé de signification chez les plus âgés et les ruraux. » (P 111)

1. Moudjahidine, pluriel de Moudjahid – du vocabulaire religieux signifiant combattant de la foi engagé dans le djihad.



Jacques Chevallier - Les fidélités successives du dernier maire d'Alger d'Alain Herbeth - L'Harmattan, 2018. 204 pages. 20.50€

Jacques Chevallier est le dernier acteur majeur de l'histoire douloureuse de l'Algérie française. Son itinéraire est complexe : Croix-de-Feu dans les années 30, il se rapproche après la guerre du parti radical, tout puissant en Algérie, puis du RPF gaulliste, avant de devenir mendésiste. Politicien ambitieux, familier des écarts brusques, il est aussi profondément chrétien. Il est imprégné par la doctrine sociale de l'église et demeure attentif à la misère algérienne (mais reste indifférent à celle des Européens). Cela le conduira à adopter la nationalité algérienne au lendemain de l'indépendance. Un geste solitaire, incompris - incompréhension qui se comprend !- par ceux qui vont emprunter les chemins de l'exil. Lors de la crise du 13 mai 1958, son nom est conspué par la foule et il est évincé de la mairie et de la vie politique par l'armée. Il publie l'ouvrage *Nous, Algériens* dans lequel il expose des propositions fédéralistes. Il se retire de la vie politique et s'installe à Paris.

Il est Secrétaire d'État à la guerre du 19 juin 1954 au 20 janvier 1955, puis ministre de la Défense nationale du 20 janvier au 23 février 1955 dans le gouvernement Pierre Mendès France. Il prend les premières mesures militaires après le début de la guerre d'Algérie en novembre 1954.

Né en 1944, diplômé de sociologie, journaliste, Alain Herbeth termine, avec ce portrait de Jacques Chevallier, sa « trilogie algérienne ». L'ont précédé deux autres portraits d'acteurs majeurs, et français, de la guerre d'Algérie : Jacques Soustelle et Robert Lacoste

Et la Levêche souffla sur l'Oranie... Mémoires d'un résistant de l'Algérie française par Régis Guillem - Yveline Edition, 2018. 400 pages, 25€ *

L'auteur, né en 1944 à Assi-Bou-Nif, vécut son adolescence dans un quartier d'Oran (Medioni), essentiellement composé de musulmans. En 1952, sa famille s'installe à Ain-Sefra, suite à la mutation de son père. Survient la tourmente. Mais à Aïn-Sefra, la guerre est bien loin, hormis quelques attaques du FLN. Nul ne se doute alors de l'importance et des conséquences de cette rébellion armée. Régis, comme tous les enfants du village fréquente l'institution Lavigerie, dirigée par les Pères Blancs ; sur les bancs de l'école les trois communautés sont assises fraternellement. Il a 15 ans lorsqu'une nouvelle mutation de son père le conduit à Mostaganem. Les événements s'accroissent et Régis prend chaque jour davantage conscience de la nécessité de se défendre par soi-même. Il commence à militer dans les rangs de Jeune Nation puis des Légions Nationalistes. Le massacre du cirque Monte-Carlo en septembre 1960 à Mostaganem déclenche sa détermination. Il rejoint ce qui deviendra en quelques semaines l'OAS. D'abord à Oran puis dans un maquis implanté dans les monts du Dahra. Arrêté par les ATO et remis à la très sévère Mission C d'Oran, il sera cependant brusquement rendu à la vie civile par les ultimes, fragiles, éphémères et tacites accords du 26 juin 1962 entre Katz et les émissaires de l'Organisation.



**Commande à passer chez l'auteur : Régis GUILLEM, BP 50148 - 83403 HYERES CEDEX livraison début octobre*



NÉCROLOGIE

DÉCÈS D'HAMLAOUI MEKACHERA

Hamlaoui Mekachera
Souk Ahras 17 septembre 1930
Saint-Aubin 17 octobre 2018

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris la disparition de notre ami Hamlaoui MEKACHERA survenue le 17 octobre. Secrétaire d'Etat puis ministre délégué aux anciens combattants dans le gouvernement de Jacques CHIRAC, Hamlaoui MEKACHERA fut toute sa vie un grand défenseur de la cause des harkis et ami des pieds noirs. Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille.

Hamlaoui Mekachera est né le 17 septembre 1930 à Souk Ahras en Algérie¹. Trois générations d'officiers se succèdent dans la famille puisque son père était officier de l'armée française et un de ses fils l'a été également. Son père, après avoir combattu lors de la Première Guerre mondiale, fut assez gravement blessé au cours de la Guerre du Rif et décéda des suites de ses blessures en 1930 alors que Hamlaoui Mekachera est âgé d'un an.

En 1943, Hamlaoui Mekachera intègre l'École des enfants de troupes de Miliana. Après un baccalauréat scientifique (Math/Elem) et les classes préparatoires, il doit s'engager dans l'armée pour cinq ans et en 1949, à 19 ans, il part pour l'Indochine, comme sergent au sein 6e régiment de tirailleurs algériens.

En 1957, il réussit le concours d'École d'arme de l'infanterie et intègre l'École d'application de l'infanterie de Saint-Maixent-l'École en qualité d'officier élève.

En 1959, durant la guerre d'Algérie, il est affecté à la défense de la ligne Morice sur la frontière algéro-tunisienne.

En 1968, à 38 ans, il reprend des études de droit, quitte l'armée d'active avec le grade de commandant et engage en 1977 une nouvelle carrière dans les hôpitaux en tant que directeur d'hôpital.¹

Appelé comme délégué ministériel à l'Intégration dans le gouvernement d'Alain Juppé en 1995, Hamlaoui Mekachera devient membre du Conseil économique et social en 1998 jusqu'en 2002.

En 2002, il est nommé ministre délégué aux anciens combattants sous le gouvernement CHIRAC, poste qu'il occupera jusqu'en 2007.

Avec Christian KERT comme rapporteur, il est à l'origine de la loi du 23 février 2005, « loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ».

En 2010 il est nommé vice-président de la fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de la Tunisie.

1. https://fr.wikipedia.org/wiki/Hamlaoui_Mekachera



Notre Dame de Santa-Cruz

VIE DES ASSOCIATIONS

QUELQUES ÉCHOS



Les Martyrs Chrétiens d'Algérie seront béatifiés le 8 décembre prochain dans la Basilique de Santa Cruz à Oran...
(Communiqué du CLAN.R)

Assassinés le 8 mai 1994 à Alger :

- Henri Vergès : religieux mariste et enseignant français
- Paul-Hélène Saint-Raymond : religieuse française des Petites Sœurs de l'Assomption

Assassinées le 23 octobre 1994 à Bab El Oued :

- Esther Paniagua Alonso : religieuse espagnole des Sœurs Augustines Missionnaires
- Caridad Álvarez Martín : religieuse espagnole des Sœurs Augustines Missionnaires

Assassinés le 27 décembre 1994 à Tizi Ouzou :

- Jean Chevillard : prêtre français, des Pères blancs
- Alain Dieulangard : prêtre français, des Pères blancs

- Charles Deckers : prêtre belge, des Pères blancs
- Christian Chessel : prêtre français, des Pères blancs

Assassinées le 3 septembre 1995 à Belouizdad :

- Angèle-Marie Littlejohn : religieuse française des Sœurs missionnaires de Notre-Dame des Apôtres
- Bibiane Leclercq : religieuse française des Sœurs missionnaires de Notre-Dame des Apôtres

Assassinée le 10 novembre 1995 à Alger :

- Odette Prévost : religieuse française des Petites Sœurs du Sacré-Cœur

Assassinat des moines de Tibhirine le 21 mai 1996 vers Médéa :

- Christian de Chergé : prêtre cistercien français, prieur de la communauté depuis 1984, moine depuis 1969, en Algérie depuis 1971.
- Luc Dochier : religieux cistercien français, moine depuis 1941, en Algérie depuis août 1946. Médecin, il est présent cinquante ans à Tibhirine, il a soigné tout le monde gratuitement, sans distinction.
- Christophe Lebreton : prêtre cistercien français, moine depuis 1974, en Algérie depuis 1987.
- Michel Fleury (moine) : religieux cistercien français, moine depuis 1981, en Algérie depuis 1985. Membre de l'Institut du Prado, il était le cuisinier de la communauté.
- Bruno Lemarchand : prêtre cistercien français, moine depuis 1981, en Algérie et au Maroc depuis 1989.
- Célestin Ringear : prêtre cistercien français, moine depuis 1983, en Algérie depuis 1987.
- Paul Favre-Miville : religieux cistercien français, moine depuis 1984, en Algérie depuis 1989. Il était chargé du système d'irrigation du potager du monastère

Assassiné le 1er août 1996 à Oran :

- Mgr Pierre Claverie : prêtre dominicain français, évêque d'Oran

G.R.F.D.A : GROUPE DE RECHERCHES DES FRANÇAIS DISPARUS EN ALGERIE¹

Objectifs du GRFDA :

actions en direction des administrations, institutions officielles, élus et médias pour que le problème des enlevés/disparus soit rappelé inlassablement. Importance en particulier de réclamer une commission d'enquête franco algérienne pour retrouver les dépouilles des disparus. 3 axes :

- **L'information des familles ;**
- **le dossier de demande de pension de victimes civiles du terrorisme**
- **faire connaître les faits réels ; honorer les victimes.**

Assemblée générale du 19 mars 2018 à Paris (Extraits)

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 de la présidente :

(...) Je travaille sur l'accès au droit de savoir, droit inaliénable reconnu par l'article 24 de la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adopté par l'assemblée générale de l'ONU et entériné par 60 pays à Paris le 6 février 2007. Il est indispensable de sensibiliser par tous les moyens les autorités de notre pays : élus, historiens et politiques, même les plus hostiles à la cause rapatriée.

Il faut sans cesse rappeler à nos dirigeants le drame inacceptable des enlevés portés disparus, ses conséquences, rappeler l'insupportable incertitude et l'immense désarroi des proches, ainsi que leurs blessures toujours vives. (...) Dès juillet 2017, nous avons adressé un dossier à Mme Darrieussecq et sollicité une audience que nous avons obtenue le 14 novembre 2017. Nous rencontrons régulièrement Mme Antoine, directrice générale de l'ONACVG ainsi que Mr Magro, directeur des Archives du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. (...)

Après l'élection présidentielle de mai 2017 nous avons préparé un courrier à destination des élus pour les sensibiliser à notre dossier et à nos attentes. Ce courrier est en cours de diffusion.

Nous attendons les éventuelles réponses des élus sachant que pour l'instant, nous n'avons contacté que les membres de la Commission des Armées, de l'Assemblée Nationale et du Sénat. (...)

Enfin, avec Jean Félix VALLAT, président de la MAFA, nous avons demandé une audience à monsieur FORT, conseiller du président MACRON pour la mémoire à l'Elysée, afin de présenter le dossier des disparus au président de la république et lui faire part de nos attentes.

Pour ce faire, avec l'aide de Mr PERVILLE nous avons rencontré M. Benjamin STORA pour lui exposer le dossier des disparus. Ce dernier nous a vivement encouragés à déposer notre dossier à l'Elysée, nos attentes et en particulier les listes afin que dans les discussions intergouvernementales avec l'Algérie, un document irréfutable soit présenté. (...)

PERSPECTIVES POUR 2018

A l'unanimité des membres représentés, il est souhaité que les actions entreprises soient maintenues et que le GRFDA devienne un interlocuteur privilégié du gouvernement en qui concerne le drame des enlevés portés disparus de la guerre d'Algérie.

Le rapport d'activités de la présidente est accepté à l'unanimité

Commémoration des massacres du 5 juillet 1962 à Oran

Allocution de Madame Colette DUCOS ADER, présidente du GRFDA, Paris 5 juillet 2018 :

« Mes chers amis, merci d'être venus afin que nous commémorions ensemble ce terrible souvenir. Mes remerciements vont en premier lieu au père Stéphane BIAGGI, curé de cette paroisse qui nous accueille à sainte Odile et au père Jean Paul ARGOUARC'H qui nous fait l'amitié comme chaque année de célébrer cette messe. Merci à l'organiste et au chœur de Montjoie Saint Denis dirigé par Jacques ARNOULD et à toutes celles et ceux qui nous ont aidés à préparer cette journée. Personnellement je remercie Monique Chavronnier, secrétaire générale adjointe de la MAFA.



Nous sommes ensemble ce jour pour nous souvenir d'une horrible tragédie et faire en sorte que nul n'oublie jamais ce qui s'est passé ce 5 juillet 1962 à Oran. nous y associons toutes les victimes civiles et militaires tombées ou disparues en Algérie française et avons aussi une pensée pour les administrateurs de la MAFA qui nous ont quittés cette année, tout dernièrement Jean-Louis JOURDAN.

Après cet office nous irons au Mémorial du Quai Branly pour un dépôt de gerbes à 15h et enfin nous nous retrouverons à l'Arc de Triomphe à 17h30.»

NOTRE-DAME DE SANTA CRUZ RESTAURÉE !

Après de longues années d'abandon, le sanctuaire de Notre-Dame de Santa Cruz vient d'être remis en état. Un travail de titan dû à la volonté de quelques uns qui ont tant œuvré à sa restauration. Une aventure de quatre années qui trouve un premier point d'aboutissement. La restauration du Sanctuaire de Notre-Dame de Santa Cruz a pu être réalisée grâce au soutien financier des pouvoirs publics algériens, de collectivités territoriales, d'entreprises publiques et privées, et de diocèses et institutions religieuses mécènes.

Extraits de l'intervention de Mgr Alphonse GEORGER, évêque émérite d'Oran (Le Lien)

« NUNC DIMITTIS DOMINE... »

Ce sont les paroles latines du Cantique de Siméon que l'on chante tous les soirs à l'office de complies : « Maintenant ô Maître souverain, tu peux laisser ton serviteur s'en aller, en paix, selon ta parole... » (Luc 2, 29-32). Siméon proféra ces paroles, au soir de sa vie lorsqu'il reconnut en l'enfant que lui présentait Marie, le Messie, le Sauveur attendu depuis des siècles : la réalisation de cette espérance lui permettait de quitter en paix cette terre. Ces paroles sont souvent reprises par des personnes âgées lorsqu'elles voient se réaliser des biens spirituels auxquels elles ont aspiré péniblement durant la vie, ou même lorsque des œuvres concrètes auxquelles elles ont travaillé durement s'achèvent harmonieusement...

Ce fut mon cas, lors de la cérémonie de Notre Dame du Salut de Santa Cruz d'Oran, le 11 mai dernier, car je découvrais avec émerveillement et action de grâce le sanctuaire profondément et artistiquement rénové grâce à l'impulsion de l'actuel évêque d'Oran, Mgr Jean-Paul Vesco, mon successeur. Durant les 15 ans de mon ministère épiscopal à Oran, la réhabilitation de Santa Cruz n'a cessé de m'habiter... et même de me hanter. (...)

En 1998, à la fin de la décennie difficile, je ne pus me rendre librement là-haut : trois gardes de corps, une escorte personnelle de deux voitures aux agents armés, un déploiement militaire tout au long de la montée « agrémentaient » la découverte d'une nature grandiose et d'un site à l'abandon. Ce fut le cas le 28 avril 1999 où j'ai eu l'honneur d'être

accompagné par le chef de Daïra (sous-préfet), pour la première ascension à Santa Cruz. Le sanctuaire était dans un triste état. Surtout, il était squatté par un triste sire qui y faisait l'élevage de moutons, de chèvres, de poules. Certaines chambres servaient de « lieu de passe ». Ses enfants démantelaient les belles pierres de taille de la forteresse, les basculaient dans le vide, les faisaient rouler sur le chemin situé en contrebas et les vendaient à des spéculateurs venus les charger dans leurs tracteurs.

Certains conseillers me dirent : « Alphonse, il faut laisser tomber ces ruines... » Ma réponse fut immédiate : « Non, je ferai tout mon possible pour sauver et restaurer ce sanctuaire. Il est un haut lieu de prière où Dieu répand ses grâces, lieu propice à des rencontres intercommunautaires, interreligieuses, situé dans un cadre touristique grandiose... ».

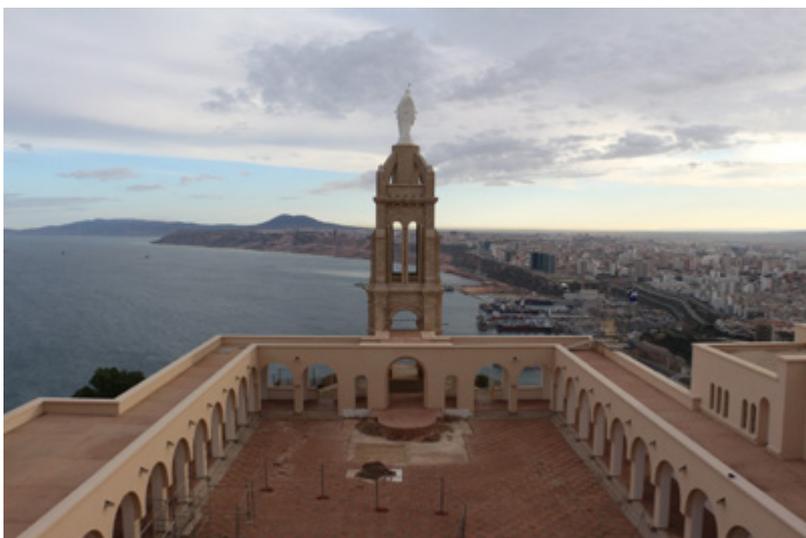
Le 4 novembre de la même année 1999 coïncidait avec le 150ème anniversaire du « miracle de la pluie » qui vit cesser la terrible épidémie du choléra qui avait fait des milliers de victimes à Oran et dans la région. Après une douzaine d'années d'abandon du site, ce fut l'occasion de reprendre un premier pèlerinage. Le P. Thierry Becker avait nettoyé et fait nettoyer le sanctuaire, blanchir le choeur... Plus de cent personnes étaient là pour remercier le Seigneur et chanter les louanges de Marie. La vieille statue du miracle, en bois polychrome, conservée dans la chapelle de l'évêché, était montée aussi, portée dans les bras d'un couple de « pieds noirs » oranais qui n'étaient plus revenus depuis 40 ans...

Et l'année suivante, l'année sainte 2000, rassembla plus de 200 personnes, dont trois évêques (le Nonce, un évêque du Mali). Tout se mettait doucement en route pour faire revivre le sanctuaire : le « gardien-voyou » dut quitter les lieux, des vitres furent remises dans les fenêtres de la coupole, les portes branlantes, démontées et remplacées provisoirement par des murs et surtout, des gardes communaux furent installés. Je frappais à plusieurs portes pour toucher quelques fonds à fin de réaliser les travaux d'étanchéité les plus urgents, voyages en Allemagne, aide de « L'Église en détresse »... (...)

Petit-à-petit, chaque année pour la fête de Pentecôte, le nombre des fidèles augmentait. La chapelle avait peine à contenir la foule. Les étudiants universitaires d'Afrique subsaharienne ainsi que les nombreux migrants chrétiens étaient heureux de s'y retrouver. Bon nombre d'entre eux participaient au nettoyage des lieux, les jours précédant les célébrations, certains ont contribué à préparer des plats de fête à partager après la messe. L'après-midi, leurs chants ont longtemps résonné sous les voûtes du sanctuaire.

Aux conseils épiscopaux ainsi qu'aux réunions de la CERNA (Conférence des Évêques de la Région Nord d'Afrique) je n'ai cessé d'évoquer l'urgence d'une restauration profonde de Santa Cruz d'Oran à l'instar de celle de la basilique de Notre Dame d'Afrique d'Alger et de celle de saint Augustin d'Hippone-Annaba.

Mon successeur a pu réaliser cette entreprise gigantesque, en mobilisant les entreprises compétentes ainsi que les financements d'Algérie et de l'étranger. Ainsi, les activités culturelles pourront se dérouler sur l'esplanade, la chapelle étant réservée à la prière, aux célébrations religieuses.



Alphonse GEORGER, évêque émérite d'Oran



RUBRIQUE JURIDIQUE

LE JUGE ET LA FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

La balance de Thémis, un des symboles de la justice

Dans deux décisions récentes la juridiction administrative se prononce sur des sujets sensibles posés par la conclusion dramatique de la présence française en Algérie : la date de la fin de la guerre et le sort des harkis. Malgré la subtile complexité du raisonnement et de l'écriture de ces deux décisions, elles comportent des solutions inédites.

La date de la fin de la guerre d'Algérie

1.124 communes françaises ont des rues baptisées « 19 mars 1962, fin de la guerre d'Algérie ». Le collectif national « Non au 19 mars 1962 » a demandé au tribunal administratif de Besançon d'annuler la décision implicite du maire de Lons le Saunier de modifier la dénomination du rond-point « 19 mars 1962, fin de la guerre d'Algérie ».

Le requérant se fonde sur la loi n° 74-1044 du 9 décembre 1974 qui reconnaît la qualité de combattants aux personnes qui ont participé aux opérations militaires en Afrique du Nord entre le 1^{er} janvier 1952 et le 2 juillet 1962, soit postérieurement au 19 mars 1962 et la loi n° 99-882 du 18 octobre 1999 qualifiant les opérations d'Algérie de « guerre » avec les mêmes dates de référence. Le collectif aurait pu ajouter l'article 13 de la loi n° 63-778 du 31 juillet 1963 qui ouvre droit à une pension de victime civile les personnes ayant subi en Algérie depuis le 31 octobre 1954 et jusqu'au 29 septembre 1962 des dommages physiques du fait d'attentats ou autres actes de violence. Le requérant en déduit donc que la date du 19 mars 1962, jour de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, ne coïncide pas avec la fin de la guerre d'Algérie. S'agissant de la loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et du recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Maroc et en Tunisie elle confirme le 19 mars 1962 comme jour anniversaire du cessez-le-feu et non de la fin de la guerre. En effet, non seulement la loi précitée de 2012 ne fixe pas au 19 mars 1962 la fin du conflit mais François HOLLANDE, dans un discours du 19 mars 2016 a explicitement proclamé que les combats ne s'étaient pas arrêtés le 19 mars 1962.

Le jugement du tribunal, rendu le 27 mars 2018, d'ailleurs frappé d'appel devant la cour d'administrative d'appel de Nancy rejette la requête du collectif. Il ne le fait pas parce que le 19 mars serait la fin de la date légale de la guerre d'Algérie mais pour préserver « le large pouvoir d'appréciation dont dispose le conseil municipal pour délibérer sur la dénomination des rues et places publiques. »

Dès lors, chaque commune est libre du choix d'une telle date sauf si ce choix est aberrant.

Les conclusions à l'audience du rapporteur public éclairent la motivation du tribunal. Après avoir constaté « l'approximation historique relative à la date d'achèvement réel de la guerre d'Algérie », ce magistrat développe



que « l'Histoire n'est pas un objet juridique. Dans un Etat libre, il n'appartient donc ni au parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique ».

Dès lors, le choix du 19 mars ne correspond pas à une réalité factuelle ou à une exigence de droit mais à un choix idéologique échappant au contrôle du juge mais pas à celui des électeurs.

Le sort des harkis et de leurs familles

Tout le monde conserve en mémoire la forfaiture consistant en 1962 au désarmement par les autorités françaises des membres des unités supplétives, à l'opposition de ces autorités à leur transfert en métropole, à la passivité de la France face au massacre des harkis par les algériens et à l'accueil expéditif et sans fraternité qui leur a été réservé par une mère patrie ingrate.

C'est justement sur ces conditions d'accueil que s'est prononcé le conseil d'Etat dans un arrêt n° 410611 du 3 octobre 2018.

La haute juridiction a d'abord refusé d'indemniser le requérant, fils d'un ancien supplétif né à Rivesaltes en 1963 et transféré ultérieurement à Bias, pour réparer les préjudices qu'il estime avoir subis du fait de l'abandon des harkis après les accords d'Evian et du refus d'organiser leur rapatriement en France.

Elle a considéré que le juge administratif était incompétent pour connaître des conséquences préjudiciables des fautes commises par l'Etat français en n'assurant pas la protection des anciens supplétifs et leur acheminement en France. Pour le conseil d'Etat ces fautes ne sont pas détachables de la conduite des relations entre la France et l'Algérie et ne saurait engager la responsabilité de l'Etat.

Il est exact que les actes de gouvernement auxquels appartiennent les rapports internationaux échappent au contrôle de légalité du juge. Cependant la décision du conseil d'Etat est discutable pour la période antérieure à l'indépendance de l'Algérie au cours de laquelle la France détenait la souveraineté, même après les accords d'Evian. Par suite, pour cette période, il est hasardeux de se référer à des relations internationales.

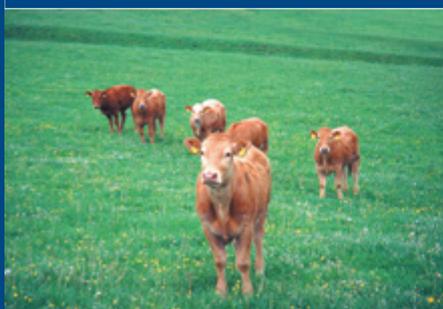
En revanche, la haute juridiction administrative a reconnu la responsabilité pour faute de l'Etat au sujet des conditions de vie « indignes » qui ont été réservées aux anciens supplétifs et leurs familles à Rivesaltes, Bias ou d'autres camps. Le juge considère également comme fautive les restrictions apportées aux libertés individuelles des harkis et de leurs familles : contrôle de leur courrier et de leur colis, affectation de leurs prestations sociales aux dépenses du camp, absence de scolarisation des enfants dans des conditions normales.

Contrairement à la cour administrative d'appel de Versailles dont le requérant a contesté l'arrêt devant le conseil d'Etat, ce dernier a estimé que les mesures financières déjà adoptées par les pouvoirs publics au bénéfice des harkis et de leurs familles ainsi que le loi du 23 février 2005 reconnaissant le préjudice qu'ils ont collectivement subis n'avait pas compensé le dommage que le requérant avait individuellement enduré (obstacle à l'apprentissage du français, séquelles nécessitant un accompagnement médico-psycho-social). En conséquence l'Etat a été condamné à verser 15.000 € au demandeur.

Sans surestimer les deux décisions de justice commentées, elles apportent des réponses nouvelles aux interrogations des rapatriés d'Algérie et de leurs familles :

- Le 19 mars ne constitue pas une date s'imposant à tous et marquant la fin de la guerre d'Algérie
- Les conditions de vie indignes faites aux harkis et à leurs familles constituent une faute de la France

Agriculteurs, exploitants agricoles



Multirisque Agricole*

Protégez votre exploitation
et votre habitation

- ✦ Une couverture d'assurance complète
- ✦ Des tarifs préférentiels pour les jeunes agriculteurs
- ✦ Des services d'assistance associés à une protection juridique
- ✦ Une responsabilité civile professionnelle efficace

Monceau Cap Retraite Agricole**

Votre contrat de retraite
supplémentaire Madelin Agricole

- ✦ Épargnez à votre rythme et préparez au mieux votre retraite
- ✦ Bénéficiez d'un cadre fiscal dédié pour les exploitants agricoles
- ✦ Personnalisez votre rente viagère selon vos besoins
- ✦ Protégez vos proches immédiatement et faites le choix de garanties complémentaires



www.monceauassurances.com

* La Multirisque agricole est un contrat proposé par Monceau Générale Assurances, société anonyme au capital de 30 000 000 € Entreprise régie par le Code des assurances RCS Blois B 414 086 355 et labellisée Monceau Assurances - Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex.
** Monceau Cap Retraite Agricole est un contrat proposé par Capma & Capmi, sise 36/38 rue de Saint-Petersbourg - CS 70110 - 75380 Paris Cedex 08, société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes - Entreprise régie par le Code des assurances et labellisée Monceau Assurances - Siret 775 670 482 00030.
Les contrats proposés par Monceau Générale Assurances et Capma & Capmi sont distribués par le réseau d'agents généraux tous enregistrés à l'Orias - www.monceauassurances.com